



CC Combrailles, Sioule et Morge



Janvier 2021



# Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan d'actions

Communauté de communes Combrailles,  
Sioule et Morge



**MOSAÏQUE**  
**ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

**Rédaction** : Laurène PROUST

**Photo de couverture** : © J. DAMASE, Tourisme Combrailles



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



# Sommaire

<b>Glossaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Chapitre I. Présentation du plan d'actions</b> .....	<b>3</b>
<b>I.A. La synthèse du plan d'actions</b> .....	<b>5</b>
I.A.1. L'élaboration du plan d'actions .....	5
I.A.2. Les actions définies comme prioritaires.....	5
I.A.3. La synthèse du budget.....	6
I.A.4. Les gains envisagés.....	6
<b>I.B. Synthèse des recommandations de l'évaluation environnementale</b> .....	<b>10</b>
<b>Chapitre II. Le plan d'actions</b> .....	<b>16</b>
<b>Chapitre III. Le budget prévisionnel</b> .....	<b>76</b>
Budget prévisionnel du PCAET 2021-2026 .....	78
Budget prévisionnel pour la CCCSM .....	79
Budget prévisionnel annualisé pour la CCCSM .....	81
Budget prévisionnel pour les partenaires .....	84
budget prévisionnel annualisé pour les partenaires .....	86
Financements .....	89
<b>Chapitre IV. Le dispositif de suivi</b> .....	<b>92</b>
Dispositif de suivi – Indicateurs de réalisation .....	94
Dispositif de suivi – Indicateurs d'efficacité .....	97
Dispositif de suivi – Les données OREGES.....	102

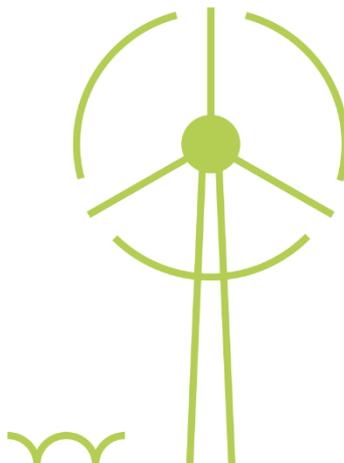
## GLOSSAIRE

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ANAH : Agence nationale de l'habitat  
CCI : Chambre de commerce et de l'industrie  
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat  
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière  
EnR : Énergie Renouvelable  
ETP : Équivalent temps plein  
GES : Gaz à effet de serre  
ONF : Office national des forêts  
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
PAC : Politique agricole commune  
PAT : Projet Alimentaire Territorial  
PISE : Point Information Service Emploi  
PLH : Programme local de l'habitat  
PLU : Plan local d'urbanisme  
PNR : Parc naturel régional  
PTRE : Plateforme territoriale de rénovation énergétique  
SCoT : Schéma de cohérence territoriale  
SPPEH : Service public de la performance énergétique et de l'habitat  
VAE : Vélo à assistance électrique



# Chapitre I.

## Présentation du plan d'actions





## I.A. LA SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

### I.A.1. L'élaboration du plan d' actions

Le plan d' actions 2021-2026 a été élaboré par les acteurs du territoire durant 3 séances de travail en ateliers :

- Le 12 novembre 2019 sur la thématique « Comment atteindre l'objectif d'un territoire à énergie positive et réduire suffisamment nos émissions pour engager la transition ? » et « Changement de comportement ! comment s'appuyer sur l'éducation et la culture pour faire évoluer les mentalités et les comportements nécessaires à la transition énergétique et climatique ? »
- Le 13 novembre 2019 sur la thématique « Comment développer la production d'énergies renouvelables ? »
- Le 13 décembre 2019 sur la thématique « Changement climatique : comment s'y adapter ? Comment augmenter le stockage carbone et valoriser des produits biosourcés pour l'avenir de notre territoire ? »

Le plan d' actions 2021-2026 du PCAET de la CC Combrailles, Sioule et Morge doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d' actions. Dans le même temps, il impulse la poursuite ou le prolongement d' actions contenues dans d' autres documents ou intégrées à d' autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET (PLU, SCoT, PPA, etc.).

Ce plan d' action n' a pas vocation à mettre en place l' ensemble des mesures permettant d' atteindre les objectifs 2050, mais bien d' initier et de poursuivre des démarches déjà engagées, puis de mettre en œuvre les éléments nécessaires au déploiement d' actions à l' ambition croissante.

Dans ce premier PCAET volontaire, l' ensemble des thématiques sont traitées et les objectifs réglementaires sont couverts. De plus, la variété de programmes et de projets déjà menés sur le territoire où à une échelle plus vaste (SMAD des Combrailles par exemple) justifie le peu d' études à réaliser, celles-ci ayant déjà pu être menées dans d' autres cadres. En outre, le territoire bénéficie de plusieurs aides (LEADER, TZDZG, etc.) et compte répondre à des appels à projet ou à manifestation d' intérêt.

### I.A.2. Les actions définies comme prioritaires

À partir des votes attribués lors des ateliers de travail, plusieurs actions ont été définies comme prioritaires et devant être engagées dès 2021, en raison de leur efficacité sur l' atteinte des objectifs globaux et d' opportunités de mise en œuvre :

- Assurer le développement d' une mobilité exemplaire
- Produire de l' électricité renouvelable et citoyenne
- Information, animation et sensibilisation sur la production d' énergies renouvelables
- S' appuyer sur les ressources locales pour alimenter les systèmes de chauffage (bois-énergie et géothermie)
- Encourager le développement de circuits alimentaires de proximité
- Développer une agriculture résiliente et durable
- Préserver la ressource en eau
- Rendre la collectivité exemplaire sur les enjeux climat - air - énergie

Cet ordre de priorité est symbolisé dans chaque fiche action de la façon suivante :

+++	Priorité de niveau 1	Action à engager rapidement, moyens importants à mettre en œuvre, gisement mobilisé important
++	Priorité de niveau 2	Action importante, effets de leviers sur d'autres actions, visibilité du PCAET, agit sur des champs d'enjeux moindres
+	Priorité de niveau 3	Action moins urgente, agit sur des gisements faibles ou des enjeux mineurs, action de soutien ou rappel d'une autre action

Chaque fiche-action présente un contexte, des éléments de mise en œuvre opérationnelle, un calendrier, un ou plusieurs porteurs et plusieurs partenaires ainsi que des éléments de budget et des gains anticipés (réduction des consommations d'énergie, baisse des émissions de GES ou de polluants atmosphériques, production EnR, etc.). De plus, chaque fiche propose des éléments de suivi, afin de préparer au mieux l'évaluation à mi-parcours ainsi que le prochain PCAET. Ces éléments sont repris dans le dispositif de suivi (p. 92).

### I.A.3. La synthèse du budget

D'après le premier chiffrage réalisé, le montant du budget total du PCAET s'élève à 23 010 953€ sur les 6 années du PCAET. Un projet emblématique du territoire, porté par l'association Montcel Durable, pour la construction d'une dizaine d'éolienne pèse lourdement sur le budget, avec une dépense de 20 000 000€. C'est pourquoi le budget est présenté avec ou sans l'investissement en question. Le budget est alors réparti comme suit :

<b>Budget CCCSM</b>	<b>2 663 303,00 €</b>
Budget partenaires	20 347 650,00 €
<i>Projet éolien</i>	<i>20 000 000,00 €</i>
<b>dont budget communes</b>	<b>133 250,00 €</b>
Financements	884 230,00 €
Budget (hors financements)	23 010 953,00 €
Budget (avec financements)	22 126 723,00 €

### I.A.4. Les gains envisagés

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergie renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable). Ainsi, afin d'ancrer le plan d'actions dans la réalité et de témoigner de sa mise en œuvre concrète, un travail de comparaison avec les objectifs initiaux fixés à 2026 par la stratégie a été réalisés.

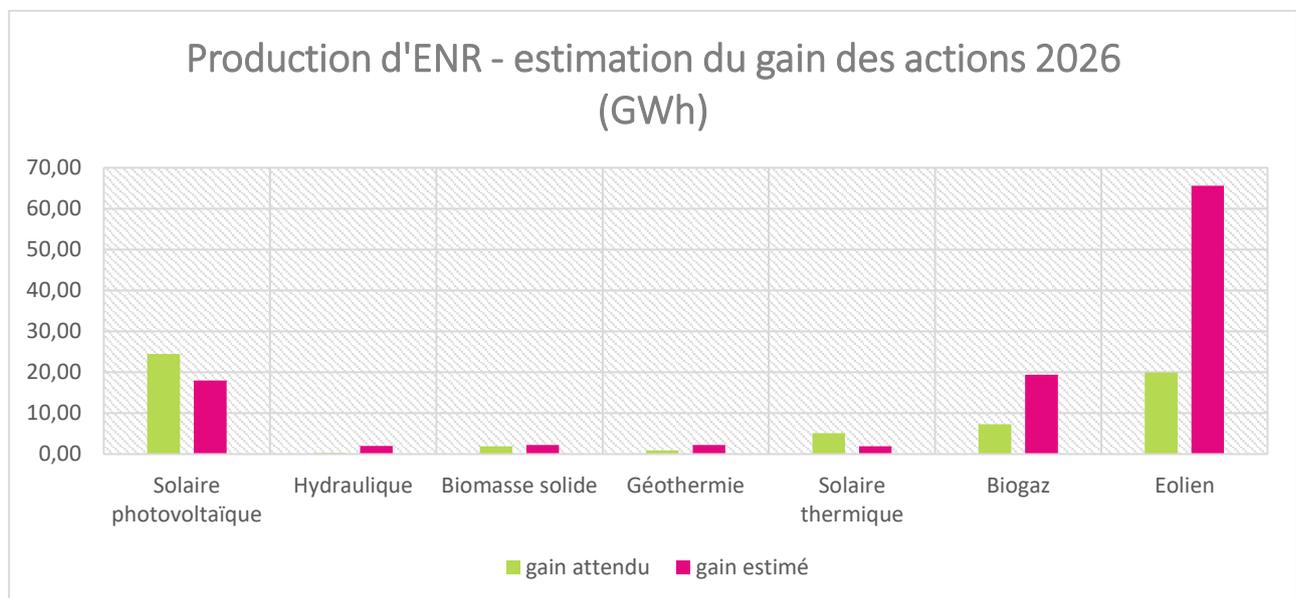
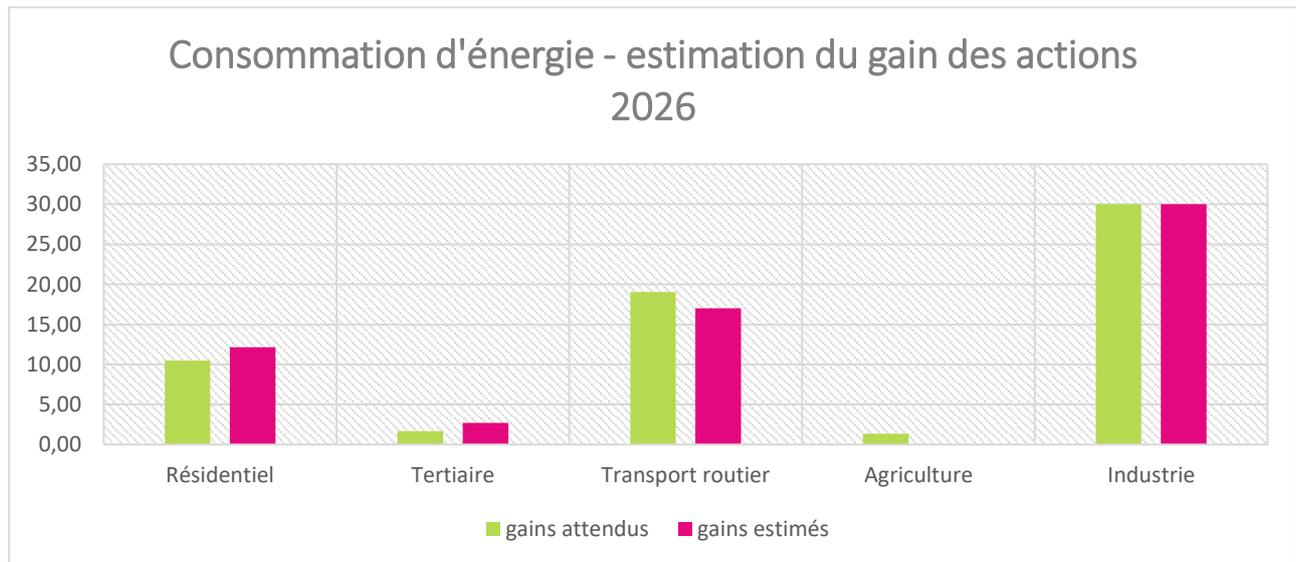
Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains énergie, équivalent carbone et air ont été estimés. Ainsi une action mise en œuvre dans sa globalité et ayant atteint son objectif peut permettre l'atteinte d'un objectif énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain en équivalent carbone. Certaines actions peuvent également avoir un gain carbone direct (par exemple pour la mobilité électrique, ou le stockage de carbone).

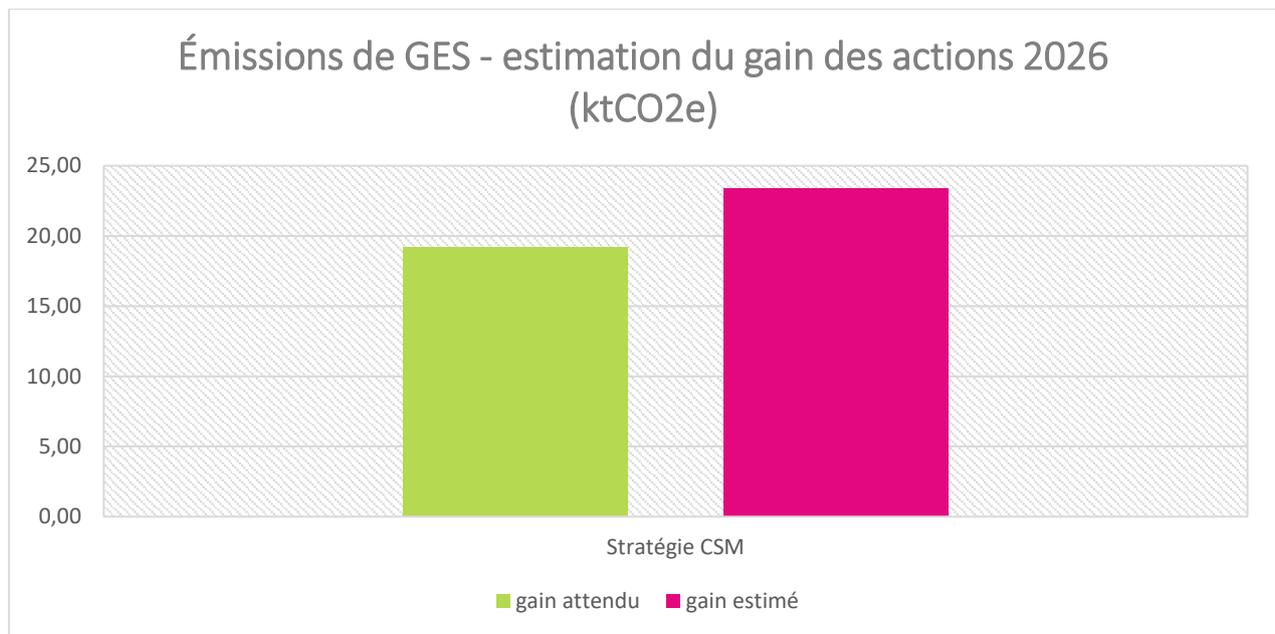
Les estimations calculées et fournies ici reposent sur des hypothèses basées sur la rédaction des actions, il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OREGES pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si l'outil de suivi du PCAET (p. 92) permet de suivre la mise en œuvre

des actions, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade il sera également nécessaire de garder en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire » (objectif 2050 simplement étiré entre 2016 et 2050) a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions à la fin de l'année 2026 (année sur laquelle on suppose que l'ensemble des actions du premier PCAET auront été mises en œuvre) et les gains attendus fin 2026 lors de la rédaction de la stratégie.

Les trois graphiques ci-après montrent bien la différence entre les premiers objectifs de la stratégie et les gains estimés du plan d'actions.





### a Les gains en matière de consommation énergétique

Le plan d'actions 2021-2026 devra permettre d'économiser 61,9 GWh, soit une consommation totale de 963,93 GWh à la fin de l'année 2026, à population constante. Ces économies reposent principalement sur les actions relevant des secteurs du résidentiel, du transport routier et de l'industrie.

	Consommation en 2016 (GWh)	Gains attendus fin 2026 (GWh)
<b>Résidentiel</b>	198,00	12,15
<b>Tertiaire</b>	34,00	2,72
<b>Transport routier</b>	315,00	17,03
<b>Industrie</b>	358,00	30,00

### b Les gains issus de la production d'énergies renouvelables

Le plan d'actions 2021-2026 devra permettre d'atteindre une production d'énergies renouvelables de 111,39 GWh à la fin de l'année 2026, à population constante, soit une production totale de 230,39 GWh. L'essentiel de cette production d'ENR provient du projet éolien porté par Montcel Durable, qui projette la construction de 10 éoliennes d'ici 2026.

	Production en 2016 (GWh)	Production supplémentaire fin 2026 (GWh)
<b>Solaire photovoltaïque</b>	2,00	18,00
<b>Hydraulique</b>	56,00	2,00
<b>Biomasse solide</b>	50,00	2,25
<b>Géothermie</b>	9,00	2,25
<b>Solaire thermique</b>	1,00	1,89
<b>Biogaz</b>	0,00	19,40
<b>Éolien</b>	1,00	65,60

### c Les gains issus de la réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2021-2026 devra permettre une réduction des émissions de GES de 23,44 ktCO<sub>2</sub>e à la fin de l'année 2026, à population constante. Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie (résidentiel, industrie et transport routier principalement), mais la production d'ENR et des actions sur le volet non énergétique de l'agriculture permettent également de générer une réduction des émissions de GES.

	Émissions de GES en 2016 (ktCO <sub>2</sub> e)	Émissions évitées fin 2026 (ktCO <sub>2</sub> e)
<b>Stratégie CSM</b>	227,00	23,44

Concernant les autres secteurs, aucun calcul n'a été réalisé pour estimer les gains, notamment en matière de qualité de l'air et de pollution atmosphérique.

## I.B. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'analyse du plan d'actions a permis de mettre en évidence plusieurs éléments d'incidences à prendre en considération lors de la mise en œuvre des actions. Ces impacts et les recommandations générales de l'EES sont repris ci-après de manière à pouvoir être pris en compte dans la mise en œuvre des actions. Les préconisations de l'EES spécifiques aux actions ont été intégrées lors de la phase rédaction.

Ainsi, chaque action du PCAET devra intégrer lors de sa mise en œuvre les dispositions suivantes :

**Les impacts sur le paysage** : la construction d'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques, la structuration d'une filière bois-énergie, l'orientation des pratiques agricoles vers le local et les circuits-courts, les aménagements liés aux transports ainsi que la végétalisation urbaine peuvent avoir des conséquences directes sur le patrimoine paysager, dont il conviendra de tenir compte dans la mise en œuvre grâce à des mesures préventives :

- Mise en place d'un guide pour l'installation du photovoltaïque sur le bâti ancien et attention particulière portée à l'acceptabilité sociale des projets ;
- Implanter les aménagements en dehors des cônes de vues sur les sites paysagers d'enjeux majeurs (SCoT, PLU et autres) pour limiter leur impact visuel ;
- Associer l'Association des architectes des bâtiments de France en amont des projets à proximité de Monuments historiques ;
- Définir des règles adaptées favorisant une insertion optimale des installations (choix de teintes de matériaux adaptées aux milieux environnants, enfouissement des ouvrages impactant, végétalisation, recours à un architecte-paysagiste, etc.) ;
- Porter une attention particulière au traitement des aires de stationnement afin de ne pas dégrader le cadre de vie environnant et favoriser les aménagements végétalisés (trame verte urbaine et favorisation de l'infiltration).

**En ce qui concerne le patrimoine bâti** : la rénovation urbaine et l'aménagement de nouvelles zones construites peuvent impacter la qualité du patrimoine architectural et urbain. Il conviendra de :

- Intégrer le critère paysager dans les projets de rénovation ;
- Installer des panneaux solaires en toitures en tenant compte du patrimoine bâti ;
- Prévoir un accompagnement des professionnels de la rénovation et du bâtiment et une sensibilisation aux enjeux d'intégration paysagère.

**La ressource en eau** peut être fortement consommée et dégradée par les pratiques agricoles et l'aménagement urbain notamment. Afin de réduire les pressions quantitatives sur les ressources, la mise en œuvre du plan d'action devra s'accompagner de démarches visant à :

- Prendre en compte la sensibilité des ressources en eau concernées par les divers aménagements et adapter les techniques de gestion des eaux pluviales, en privilégiant les techniques alternatives ;
- Protéger les ressources stratégiques pour l'eau potable (captages AEP, nappes prioritaires) ;
- Favoriser l'infiltration par des revêtements perméables et compatibles avec la sensibilité des milieux récepteurs, notamment les nappes ;
- Développer des techniques agricoles de conservation des sols qui, par la couverture (introduction de couverts végétaux ou allongement des rotations), permettent une évaporation réduite du sol et donc une meilleure disponibilité de l'eau pour les cultures ;

- Privilégier des essences locales adaptées au climat, non allergènes et économes en eau lors des opérations de végétalisation.

**L'utilisation des sols** est un autre élément déterminant : l'agriculture et l'étalement urbain en sont les principaux consommateurs et cela ne doit pas se faire au détriment d'autres usages (écoulement et infiltration des eaux, habitats et biodiversité, etc.).

- Assurer une articulation étroite entre le PCAET et les documents d'urbanisme est indispensable. La gestion économe des ressources foncières constitue en effet un objectif convergent ;
- Réduire la consommation d'espace liée aux aires de stationnement en incitant à leur création sur des sites déjà artificialisés ou en dent creuse. Cela pourra notamment être prévu dans les documents d'urbanisme locaux via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou les Emplacements Réservés (ER) ;
- Privilégier les toitures pour le photovoltaïque, et pour les éventuels parcs au sol, donner la priorité à la valorisation des sites pollués/dégradés et on recherche une articulation avec des productions agricoles et/ou des projets favorables à la biodiversité ;
- Privilégier le développement de filières durables en termes de ressources (eau, etc.), de santé (toxicité humaine, écotoxicité, etc.), de biodiversité et de changement climatique, etc. (cycle de vie le plus favorable) ;
- Développer l'usage de la conservation des sols ;
- Préconiser le développement de l'agriculture biologique sur des parcelles sans intérêt écologique et non boisées, pour ne pas diminuer le potentiel de stockage carbone lié à la conversion des habitats naturels.

**L'air** est également un élément primordial à prendre en compte, la dégradation de sa qualité pouvant être provoquée de plusieurs façons :

- Privilégier la plantation d'essences (arbres, haies, etc.) locale, non allergènes et non invasives dans les aménagements de l'espace public ;
- Améliorer la qualité des combustibles utilisés dans les chauffages ;
- Privilégier les matériaux biosourcés, issus de filières locales ;
- Veiller à favoriser la création d'un maillage piétons et cyclistes cohérent et sécurisé afin de réduire les risques d'accidents. S'attacher également à ne pas implanter les cheminements à proximité des secteurs bruyants et soumis aux pollutions pour limiter l'exposition des usagers.
- Mettre en place/faire connaître les filières de valorisation des cendres de combustion issues du chauffage bois.
- Pour ce qui est du risque sanitaire lié au compostage, il semblerait utile de diffuser un guide pratique ou d'organiser des campagnes d'information à destination des pratiquants du compostage domestique sur les moyens disponibles et appropriés permettant de limiter les expositions respiratoires.
- Ajouter des clauses dans les marchés publics pour permettre de s'assurer de la sélection de fournisseurs responsables (origine des matériaux, lieu de fabrication et d'assemblage, filières de collecte et de recyclage, etc.) pour les panneaux photovoltaïques.

**Les écosystèmes** peuvent également être impactés par la mise en œuvre du plan d'actions. Outre la consommation d'espace et la rénovation des bâtiments, le renforcement d'une filière bois, de l'agriculture ou la végétalisation des espaces urbains peuvent avoir des impacts sur les habitats et entraîner une certaine banalisation des espèces. Les préconisations en la matière sont les suivantes :

- Tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt dans la valorisation de la ressource bois pour la biomasse ;

- Prendre en compte la présence de sites Natura 2000 dans le choix de l'implantation des sites de production d'EnR (notamment dans les PLU/PLUi) et la sensibilité des habitats et espèces aux différentes sources d'EnR (avifaune/chiroptères et énergie éolienne ; poissons migrateurs et énergie hydroélectrique ; pelouses sèches et photovoltaïque) ;
- Privilégier les aménagements dans les zones écologiquement « les plus pauvres » ;
- Soutenir/renforcer l'intégration de la biodiversité dans les démarches d'urbanisme (PLU, PC, etc.) ;
- Demander à ce que les travaux d'isolation par l'extérieur soient réalisés en dehors des périodes de nidification/reproduction et de poser des gîtes/nichoirs de substitution afin de préserver les gîtes ;
- Prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les futurs projets éoliens.

**Les risques naturels** peuvent être accentués par une imperméabilisation et une artificialisation des sols. Il conviendra ainsi :

- Favoriser, dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions, un aménagement et un urbanisme durables, tenant compte des risques présents sur le territoire, notamment le risque retrait gonflement des argiles ;
- Mettre en œuvre d'une politique de prévention, tant dans la localisation des développements que dans la mise en application de dispositions constructives adaptées, et éviter tout phénomène accentuant la sécheresse des sols ;
- Prévenir ou réduire les incidences négatives liées à l'imperméabilisation des sols et aux ruissellements pluviaux en :
  - o Privilégiant les aménagements sur des sites déjà artificialisés (friches, délaissés de voiries, etc.) afin de limiter autant que possible l'imperméabilisation (envisager le recours à des matériaux drainants), voire en prônant la désimperméabilisation ;
  - o Veillant à garantir une gestion optimale des eaux pluviales dans les aménagements et en privilégiant une gestion alternative au « tout tuyau » ;
  - o Prévoyant le stockage de l'eau en cas d'évènements pluvieux intenses, pour éviter le rejet au réseau et son éventuel débordement (favoriser des ouvrages à ciel ouvert avec une attention particulière à la prévention du développement des espèces nuisibles - moustiques notamment) ;
  - o Permettant de combiner toitures végétalisées et PV pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

**La santé** doit être systématiquement intégrée dans les réflexions du PCAET.

- En plus d'être impactée par la qualité de l'air, intérieur comme extérieur, les intrants utilisés en agriculture doivent être surveillés ;
- De la même façon, les plantes utilisés pour végétaliser les espaces urbains ou agricoles doivent être sélectionnés en tenant compte des potentiels allergènes pour la population.

**Les déchets**, et en particulier leur traitement, constituent également un enjeu important du PCAET :

- Porter une attention particulière à l'origine des matériaux utilisés pour la rénovation énergétique et anticiper les futures filières de traitement et de valorisation., en intégrant notamment l'enjeu « réchauffement climatique » dans les réflexions ;
- Mettre en place un système de tri pour utiliser du matériel déposé lors de rénovations ou de modifications des installations. Une clause dans les marchés publics pourrait imposer aux entreprises de recycler le matériel qu'elles déposent ;

- Améliorer les performances de tri des usagers du territoire en facilitant l'acte de tri pour augmenter la quantité de déchets recyclés et valorisés.

En plus des domaines et des enjeux préalablement présentés, les principaux enjeux identifiés portent sur le bâti et sur la mobilité. En effet, ce sont deux domaines extrêmement polluants, consommateurs d'énergie et dont la résilience et l'adaptation sont au cœur du PCAET. Ainsi, il conviendra, de façon générale, de :

- S'attacher à décliner de manière exemplaire la politique énergie-climat de la collectivité dans le cadre des opérations d'aménagement, et plus spécifiquement pour celles sous maîtrise d'ouvrage publique (Zones d'activités, Opérations d'aménagement structurantes, etc.). En cas de maîtrise foncière, les Cahiers de Prescriptions Architecturales Urbaines Environnementales et Paysagères, ainsi que les Cahiers des charges de cession de terrain, contribueront à faire appliquer les objectifs énergie-climat de la collectivité. Outre la végétalisation il conviendra également de favoriser le bioclimatisme dans les OAP pour améliorer le confort thermique ;
- Veiller à ce que les règles d'urbanisme ne soient pas bloquantes pour de futurs projets d'énergies renouvelables ;
- Articuler étroitement urbanisme et déplacements en planifiant une ville de courtes distances et multifonctionnelle, favorable aux modes actifs, dans la limite du contexte géographique. Outre l'emplacement géographique et l'accès aux outils numériques, la desserte par les transports collectifs doit constituer un critère de choix pour l'implantation des futures zones d'activités, pôles d'équipements, de services, d'habitat, etc. ;
- Adopter une stratégie de mobilités douces adaptée et efficace pour créer des conditions favorables (voiries, jalonement, stationnements vélos sécurisés ...) et assurer un maillage performant, articulé avec la présence de pôles d'équipements et commerces, ainsi qu'avec les stationnements (une possibilité aisée de stationner sa voiture aux portes des commerces de proximité incite à l'utilisation de cette dernière) ;
- Bénéficier d'un mix électrique reposant largement sur les énergies renouvelables pour permettre de réduire l'impact environnemental de la voiture électrique) ;
- Optimiser la logistique liée à la collecte et au traitement des déchets ménagers (réduction des fréquences, mise en place de PAV, formation des agents à l'éco-conduite) ;
- Favoriser et appuyer les initiatives citoyennes locales pour la réalisation de projets d'énergies renouvelables participatifs, en envisageant de mettre à disposition du foncier (sous réserve d'absence d'autres enjeux environnementaux et agricoles) et/ou du patrimoine public.

**La commande publique** constitue un levier majeur pour une meilleure prise en compte du développement durable en général, et des enjeux climat-air-énergie en particulier. Le PCAET prévoit d'ores et déjà d'inscrire un certain nombre de critères (approvisionnement en bois local, charte chantiers propres, exigence d'usage de matériaux biosourcés, etc.). D'autres pourraient être ajoutés tels que :

- Des clauses environnementales (en termes de réduction des nuisances, de limitation des consommations de ressources naturelles, de filières de collecte et de recyclage des déchets, etc. ;
- La formation/sensibilisation du service des marchés, les agents et les élus communautaires à la commande publique durable ;
- L'intégration au mode de passation des marchés publics de critères de sélection concernant les travaux d'entretien/rénovation des bâtiments publics pour s'assurer de la prise en compte des problématiques climat-air-énergie dans la sélection des maîtres d'œuvre ;

- La systématisation de l'approvisionnement en énergie des collectivités via des fournisseurs garantissant l'origine renouvelable.

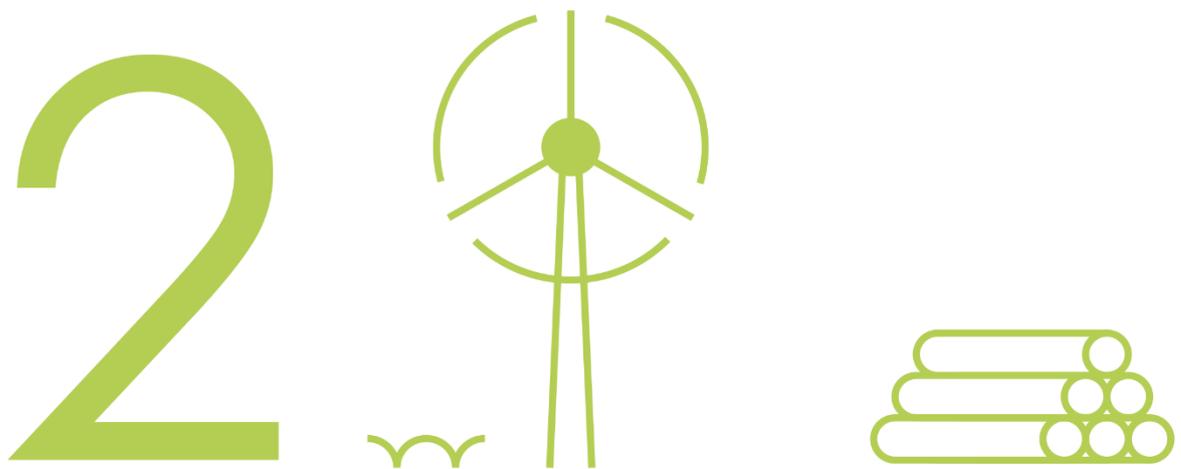
Certaines préconisations de l'évaluation sont transversales et portent sur l'ensemble des mesures du plan d'actions. Ainsi, une attention particulière devra être portée à la durabilité des actions, notamment pour la pérennité des filières et pour les aménagements urbains, ainsi qu'aux impacts des produits consommés : production, stockage, transport, utilisation et fin de vie. D'une manière générale, il apparaît comme nécessaire de développer, si ce n'est de systématiser, le recours à une analyse du cycle de vie des produits.

Enfin, au vu de la pluralité des actions de sensibilisation, il apparaît important de limiter les impressions et les usages uniques du papier. Pour autant, il n'est pas pertinent de trop compenser par une utilisation systématique d'outils dématérialisés, fortement consommateurs en énergie et émetteurs en GES. Ainsi, le support doit être adapté aux usages et donc pensé en amont.





## Chapitre II. Le plan d'actions





1_SUIVI_ANIM			
Orientation stratégique	Transversal	Objectif(s)	Animation et suivi des actions
Priorité de l'action	++		
<b>Suivre et animer l'avancement du PCAET</b>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Animer le PCAET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser un salarié à plein temps sur le déploiement et l'animation du plan d'actions du PCAET, au niveau de la CCCSM</li> <li>- Former le/la chargé(e) de mission sur les questions d'économie d'énergie et de ressources, de biomatériaux, d'émissions de GES, de qualité de l'air, de biodiversité, d'énergies renouvelables, etc.</li> <li>- Assurer le suivi et la bonne réalisation des actions, moyennant une comparaison de l'avancement avec les indicateurs proposés</li> <li>- Évaluer dans 3 ans, en 2023, les impacts du PCAET et les niveaux d'avancement pour éventuellement adapter les ambitions et atteindre les objectifs fixés par la stratégie afin de répondre aux exigences régionales et nationales</li> </ul>			
<p><b>Créer un comité de suivi du PCAET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres : Citoyens, deux chargés de mission, élus, techniciens, représentants chambres consulaires, représentants syndicats (SAB, SIEG), Aduhme, représentants Région, État, etc.</li> <li>- Suivi de l'avancement du PCAET : sur la base des indicateurs, des évolutions de consommation énergétique, de production d'ENR et d'émissions de GES</li> <li>- 1 réunion par an pour vérifier les avancées</li> </ul>			
<p><b>Peser sur l'élaboration des programmes de subventions au niveau régional, national, européen (LEADER, DETR, FIC, etc.) pour permettre une adéquation entre ces financements et les actions du PCAET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une veille sur les élaborations/révision de financements, les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt, etc.</li> <li>- Intégrer les groupes de travail</li> <li>- Avoir un rôle de lobbying</li> </ul>			
<p><b>Sensibilisation et communication auprès du grand public et des acteurs du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'outils de communication innovants et adaptés aux différents publics</li> <li>- S'appuyer sur les moyens de communication actuels : bulletins communaux et intercommunaux, site internet, réseaux sociaux, etc.</li> <li>- Fédérer les initiatives et diffuser les bonnes pratiques</li> <li>- Avoir un rôle de médiateur sur le territoire</li> <li>- Sensibiliser/informer sur le PCAET dans les collèges en s'appuyant sur les éco-délégués. Développer une démarche similaire dans les écoles primaires.</li> </ul>			
<p><b>Assurer un contrôle opérationnel et de terrain sur la bonne application du plan d'actions du PCAET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En application de la Loi n°2019-1461 renforçant les rôles de police des maires, ces derniers ont en charge l'application des réglementations environnementales dont les champs du PCAET : prévention, répression, etc.</li> <li>- Missions de veille et de surveillance (respect de la réglementation sur l'éclairage nocturne par exemple)</li> </ul>			

## Suivre et animer l'avancement du PCAET

### Calendrier de l'action

2020-2021 : recrutement ou nomination d'un chargé de mission PCAET

2020-2021 : création du comité de suivi du PCAET

2024 : évaluation à mi-parcours du PCAET

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Communes, SMADC, CD63, Région, Ministère, Aduhme</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	Action transversale	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<u><b>Coûts CCCSM</b></u> <b>1 ETP (Chargé de mission PCAET)</b> 45 000€/an <b>Frais de communication</b> 3 000€	<b>Financements identifiés</b>	Région - AMI « Partenaires Environnement Energie » pour l'aide à l'atteinte des objectifs régionaux sur des projets structurants, plafond à 80% des dépenses éligibles
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Recrutement d'un chargé de mission PCAET : réalisé/non réalisé ? Nombre d'actions PCAET mises en œuvre Nombre d'infractions environnementales constatées		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	NC		
<b>Gains attendus</b>	NC		

2_SENSIB_COLLECTIVITÉS			
Orientation stratégique	Transversal	Objectif(s)	Sensibilisation
Priorité de l'action	+++		
<b>Rendre la collectivité exemplaire sur les enjeux climat - air - énergie</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La mobilisation des différents acteurs, notamment des agents et élus du territoire, est nécessaire dans la mise en œuvre d'un PCAET. L'implication de tous est, en effet, ce qui permettra au plan climat de devenir un réel projet de territoire. Toutefois, afin de les mobiliser et d'encourager leur action, il peut être utile de sensibiliser ces acteurs aux différents enjeux qui gravitent autour des questions climat air énergie, et surtout de présenter les solutions existantes et les accompagnements possibles, afin de ne pas laisser ces acteurs face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Cette action a pour objectif d'acculturer les agents et élus du territoire aux sujet climat air énergie et de les accompagner dans la définition de leurs solutions et actions. Elle vise ainsi à les accompagner vers la transition écologique.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Mettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser un temps d'échange autour du PCAET et de son plan d'action avec les nouvelles équipes des collectivités (post-élections)</li> <li>- Encourager la mise en place de bonnes pratiques, en interne, en proposant un accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi des actions</li> <li>- Organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : les aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de solutions de mobilité)</li> <li>- Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions</li> <li>- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics (cf. actions du PCAET) et intégrer le critère paysager dans les opérations de rénovation</li> <li>- Toujours tenir compte des consommations énergétiques et en ressources des actions (impressions, déplacements, électricité, etc.) pour intégrer l'exemplarité dans les pratiques</li> </ul> <p><i>Thématiques à aborder en ateliers (les ateliers seront organisés en fonction des besoins et plusieurs thématiques pourront être traitées ensemble) : mobilité, économies d'énergie dans les bâtiments (rénovation, éco-gestes, rafraîchissement), pollution lumineuse, aménagement et adaptation, ressource en eau (qualité, quantité et inondations), déchets, entretien des espaces verts, énergies renouvelables et qualité de l'air</i></p>			

## Rendre la collectivité exemplaire sur les enjeux climat - air - énergie

### Assurer la mise en œuvre des actions du PCAET dans les documents d'urbanisme, en partenariat avec le SMADC, porteur du SCoT

S'assurer de la bonne prise en compte des enjeux du PCAET et de la lutte contre le changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification, notamment le SCoT

- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics (cf actions du PCAET)
- Les PLU et PLUi devront rendre obligatoire l'installation de moyens de production d'ENR pour les constructions neuves et les grosses rénovations
- Prévoir des préconisations pour les PLU sur les questions de végétalisation, d'imperméabilisation des sols, etc.
- Inciter au développement des énergies renouvelables (à intégrer dans les cahiers des charges lors du lancement de la révision/élaboration pour indiquer dès le départ la volonté de traduire règlementairement le PCAET dans les PLU, et à intégrer également dans tout projet d'aménagement)
- S'assurer, au niveau communautaire, de la bonne intégration des objectifs du PCAET dans les documents d'urbanisme communaux
- Élaborer un "mémo des bonnes pratiques" à diffuser lors des dépôts de permis de construire et de l'achat de parcelles

### Faire des bâtiments publics des exemples

- Mettre en place des récupérateurs sur les bâtiments publics pour l'arrosage communal (terrains de sport, plantations, espaces verts, etc.)
- Développer les énergies renouvelables et diminuer les consommations d'énergie de tous les bâtiments publics (communaux et intercommunaux) (BÂT\_RÉNOV\_PUBLIC et ENR\_CHAUFFAGE)

### Calendrier de l'action

2021-2027 : mesures d'urbanisme

Dès 2020-2021, notamment avec les nouvelles équipes : actions de sensibilisation

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM</b>	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	Toutes les actions en lien avec les bâtiments publics ENR_CHAUFFAGE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> <b>Communication et sensibilisation interne</b> 1 000€/an <b>Installation de récupérateurs sur les bâtiments publics</b> 5 000€/an	<b>Financements identifiés</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne - Aide "Études, travaux équipements permettant de réaliser des économies d'eau (collectivités)" subvention de 50% (60% en Zone de revitalisation rurale)
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'éco-conditionnalités ajoutées dans les marchés publics Nombre de formations réalisées et nombre de participants		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	Eau économisée grâce aux récupérateurs kWh économisés par la mise en place d'éco-gestes		
<b>Gains attendus</b>	NC		

3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique, réduction des émissions de GES
Priorité de l'action	++		
<b>Promouvoir les matériaux biosourcés</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CCCSM est marqué par une prédominance des milieux agricoles et forestiers. En plus des filières dépendant de ces milieux, l'émergence d'importantes campagnes de rénovation et de constructions durables est l'occasion de structurer une filière des biomatériaux locaux. Les produits visés sont autant le bois d'œuvre que les sous-produits agricoles. Ces filières et l'utilisation des matériaux permettent d'allier l'adaptation du territoire au changement climatique, la résilience des constructions et le soutien à l'économie locale, tout en contribuant à réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le PCAET s'appuie ici sur les artisans et les chambres consulaires pour soutenir l'économie locale en encourageant l'utilisation de matériaux biosourcés locaux mais également en faisant appel à ces artisans pour les travaux de la CCCSM et des communes membres. En outre, privilégier les produits biosourcés permet également de favoriser la biodiversité sur le territoire et au maintien des espaces naturels, agricoles et forestiers.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Étudier les filières du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigner les artisans et les entreprises produisant/commercialisant/utilisant des matériaux biosourcés (CMA, CCI)</li> <li>- Identifier, sur le territoire, les filières les plus développées et celles qui pourraient croître</li> <li>- Matériaux à étudier : bois, paille, rafle de maïs, tiges de tournesol, chanvre, chaux et terre</li> <li>- S'assurer des sources d'approvisionnement du territoire pour éviter les importations et soutenir les productions locales et afin de diminuer les émissions de GES</li> <li>- Anticiper dès la phase d'études les filières de recyclage pour les matériaux biosourcés</li> </ul>			
<p><b>Accompagner l'acculturation du territoire aux matériaux biosourcés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des visites de chantier pour les artisans et les particuliers</li> <li>- Mise en place d'ateliers et de formations</li> <li>- Présenter les matériaux dans les documents d'urbanisme et/ou lors des dépôts des permis de construire ainsi que des achats/ventes de terrains à bâtir, et instaurer un bonus à la constructibilité dans le règlement du PLU dans le cas d'un recours à ces matériaux</li> <li>- Apporter un bonus d'aide à l'isolation lors de l'utilisation de matériaux biosourcés</li> </ul>			
<p><b>Communiquer fortement et sensibiliser à l'utilisation de matériaux biosourcés locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui sur la PTRE : coordonner avec la PTRE le fléchage vers des matériaux biosourcés pour les travaux</li> <li>- Création et diffusion d'un "book" reprenant les plus beaux projets réalisés en matériaux biosourcés</li> <li>- Élaborer un fascicule recensant les artisans capables de réaliser des travaux en utilisant des matériaux biosourcés</li> <li>- Diffuser le "book" et le fascicule en mairies, via les bulletins et dans les boîtes aux lettres. Les remettre aux acquéreurs et aux demandeurs d'un permis de construire</li> <li>- Sensibiliser et présenter ces matériaux à toutes les personnes ayant un projet de construction ou de rénovation (via les dépôts de PC ou autorisations de travaux) et aux acquéreurs de terrain à bâtir</li> <li>- Tenir compte du cycle de vie des matériaux utilisés, notamment des traitements chimiques pouvant être réalisés ainsi que des modalités d'élimination pour identifier les productions les plus adaptées</li> </ul>			

## Promouvoir les matériaux biosourcés

### Développer et promouvoir l'utilisation du bois local dans les constructions

- Relayer les informations sur les subventions ou aides existants pour l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction, *via* notamment la PTRE
- Contraindre les communes et EPCI à une utilisation maximale du bois d'œuvre local dans la construction et les aménagements (bancs, mobilier urbain, etc.) et plus généralement des matériaux biosourcés (cf. rénov public) : les aides publiques peuvent être éco-conditionnées
- Inciter, *via* les PLU, la construction en bois
- Développer les constructions en bois dans les zones soumises au risque "retrait gonflement argileux"

### Calendrier de l'action

2021 : mise en place de l'étude des filières

2022 : début des actions

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM, CMA, communes</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Organismes spécialisés pour formations et ateliers, CCI, SMADC SMAF, ONF, DRAF, FIBOIS Communes forestières Centre des impôts, CAUE</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	BÂT_RÉNOV_LOGEMENT BÂT_PTRE BÂT_RÉNOV_PUBLIC	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<p><b>Coûts CCCSM</b> Étude matériaux biosourcés et recensement 1 ETP Chargé mission PCAET (SUIVL_PCAET) Organisation d'ateliers et de formations 800€/formation Communication 2 000€/an</p> <p><b>Coûts communes</b> Communication 3 000€/an</p> <p><b>Coûts CMA</b> Rédaction du fascicule de promotion 2 000€</p>	<b>Financements identifiés</b>	Région - Aide construire ou rénover en bois local (régional) 20% du coût du lot bois et plafond de 50 000€/projet
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de formation à destination de professionnels organisées		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	Participe aux gains des actions BÂT		
<b>Gains attendus</b>	Participe aux gains des actions BÂT		

4_BÂT_PTRE			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	++		
<b>Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Les logements représentent 21% des consommations d'énergie du territoire et 10% de ses émissions de GES. La majeure partie de cette consommation énergétique (75%) provient du chauffage, pour moitié au bois. Pour réduire ces consommations tout en améliorant l'isolation des logements, l'orientation des différents publics vers des plateformes de conseil (EIE, PTRE) est le premier pas pour enclencher un changement de fonctionnement (éco-gestes, économies d'énergie, etc.) et d'éventuels travaux de rénovation. En outre, le territoire étant déjà bénéficiaire d'un PIG "Habiter Mieux", sa cible pourra être élargie aux ménages en situation de précarité énergétique.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Diminuer la consommation énergétique et les émissions de GES des logements, par l'augmentation du nombre de logements rénovés. Cela passe par la création d'une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique) mutualisée à l'échelle départementale</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Finalisation de la création et adhésion à la PTRE, sous coordination départementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un poste de chargé de mission local de la PTRE au sein de la CCCSM, bénéficiant d'un cofinancement Département/EPCI. Ce poste assure l'animation, la sensibilisation locale de la PTRE, les conseils techniques étant réalisés par l'ADIL</li> <li>- Permettre aux habitants de la CCCSM de bénéficier d'un conseil neutre et impartial, ainsi que d'un accompagnement local dans leurs travaux de rénovation</li> <li>- Proposer des achats groupés de matériels et de matériaux, d'énergie et de systèmes de production d'ENR</li> <li>- Encourager et mobiliser autour de la rénovation énergétique des logements privés : mise en œuvre d'une forte communication, relais dans les communes, relais auprès des acteurs de la transaction immobilière (notaires, banques, agents immobiliers) grâce à la PTRE</li> <li>- Intégrer les questions de qualité de l'air dans les rénovations, le choix des matériaux et dans les pratiques (BÂT_MAT_BIOSOURCÉS et ADAPT_CADRE_DE_VIE) ainsi que celles portant sur la ressource en eau. Profiter des travaux ou du suivi pour repenser, le cas échéant, les réseaux d'eau et éviter les gaspillages (ADAPT_EAU)</li> <li>- Tenir compte de la biodiversité lors des travaux : réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction, etc., identifier les sites de nidification éventuels, etc. afin de promouvoir une approche globale</li> </ul>			
<p><b>Assurer un suivi des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un accompagnement post-travaux et un suivi énergétique afin d'évaluer les gains liés aux opérations de rénovation mais également d'inciter à la mise en pratique d'éco-gestes</li> <li>- Encourager, suite aux rénovations, le remplacement éventuel des installations de chauffage, en particulier sur les copropriétés et les logements sociaux</li> <li>- S'appuyer sur ces évaluations pour renforcer et rassurer les habitants sur les avantages des travaux de rénovation</li> </ul>			

## Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

### Calendrier de l'action

2021-2027

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM, CD 63, communes, Aduhme</u>	<b>Partenaires</b>	<b>EPCI voisins dans la cadre de la PTRE</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	BÂT_MAT_BIOSOURCÉS ADAPT_CADRE_DE_VIE ADAPT_EAU	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Habiter Mieux LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire)
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> Adhésion Aduhme 24 049€/an PTRE 10 275€/an  <b>Coûts CD Puy-de-Dôme</b> PTRE 10 400€/an	<b>Financements identifiés</b>	État Département Région ANAH LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets de rénovation accompagnés		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	Participe à l'atteinte des objectifs de l'action BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS		
<b>Gains attendus</b>	Participe aux gains de l'action BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS		

5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Accompagner les travaux de rénovation</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Les logements représentent 21% des consommations d'énergie du territoire et 10% de ses émissions de GES. La majeure partie de cette consommation énergétique (75%) provient du chauffage, pour moitié au bois. En complément de l'action de création d'une PTRE il convient d'engager des actions de connaissance et d'accompagnement aux travaux. En outre, le territoire étant déjà bénéficiaire d'un PIG "Habiter Mieux", sa cible pourra être élargie aux ménages en situation de précarité énergétique. L'action s'inscrit également dans le cadre de la mise en oeuvre du SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat) sur le territoire.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
Diminuer la consommation énergétique et les émissions de GES des logements, réduire la précarité énergétique.			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Accompagner l'action de la PTRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les secteurs professionnels (artisans, secteur du bâtiment, architectes, secteur bancaire, etc.) et les bailleurs</li> <li>- Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique : poursuivre l'engagement dans le programme Habiter Mieux et les aides financières de la CCCSM pour la rénovation</li> <li>- Améliorer la performance des systèmes ECS et chauffage</li> <li>- Garantir le confort d'été dans les bâtiments</li> </ul>			
<p><b>État des lieux des bâtiments du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de l'étude départementale sur les consommations énergétiques par îlots et s'appuyer sur ce document pour identifier les passoires thermiques</li> <li>- Cibler en priorité les quartiers, logements les plus mals isolés</li> <li>- Produire un document regroupant les aides mobilisables localement (en partenariat avec l'ADIL) ainsi que la liste des contacts locaux (artisans, etc.), qui soit mis à jour de façon régulière</li> <li>- S'appuyer sur la PTRE pour diffuser et informer sur la rénovation et mise en place d'une information ciblée s'appuyant sur l'étude diagnostic</li> <li>- Mettre à disposition ce guide en mairie et le remettre aux acquéreurs</li> </ul>			
<p><b>Cibler les ménages en situation de précarité énergétique</b>  <b>Poursuivre et élargir la cible du programme Habiter Mieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du programme un vecteur de lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- Négocier avec le conseil départemental la cible des PIGs : élargir la cible et cibler en priorité les logements construits avec 1970</li> <li>- Augmenter les subventions dans le cas de rénovations énergétiques ou thermiques : montant à déterminer par le Conseil Communautaire en 2020</li> </ul> <p><b>Encourager à la rénovation thermique par une exonération d'impôts locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un taux de remboursement (montant à déterminer par le Conseil Communautaire en 2020) à reverser aux propriétaires engagés dans la rénovation de leur logement</li> <li>- Le taux de remboursement doit s'adapter aux publics et être particulièrement convainquant pour les ménages précaires</li> <li>- Communiquer auprès des habitants sur ce remboursement</li> </ul>			

## Accompagner les travaux de rénovation

### Calendrier de l'action

2021-2027

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u> , CD 63, communes, Aduhme	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	BÂT_PTRE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Habiter Mieux LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire) SPPEH
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Lutte contre la précarité énergétique (PIG)</b> 27 000€ pour 2020 <b>Bonus (hors PIG)</b> 15 750€ pour 2020 <b>Création d'un guide et communication</b> 2 000€/an  <u>Coûts communes</u> <b>Diminution recettes de la TFPB - montant à définir</b>	<b>Financements identifiés</b>	État Département Région ANAH LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Remboursement d'une part de la TFPB : réalisé/non réalisé ? Nombre de logements rénovés /an		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kWh économisés (résidentiel) kgCO2e de GES évités (résidentiel)		
<b>Gains attendus</b>	Énergie : 7,2 GWh économisés GES : 871,2 tCO2e évitées		

6_BÂT_RÉNOV_PUBLIC			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Rénover l'ensemble du patrimoine public</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le secteur tertiaire, dont font partie les bâtiments communaux et intercommunaux est le secteur le moins émetteur de GES et le moins consommateur d'énergie. Néanmoins, la stratégie de la CCCSM met en avant sa volonté d'être exemplaire dans son action d'adaptation au changement climatique et de diminution de son impact et cela passe par la rénovation du patrimoine public de la CCCSM et des communes.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Doter chaque commune de la CCCSM d'un diagnostic complet des consommations de son bâti et mettre en œuvre des mesures de rénovation d'une part, d'économies d'énergie d'autre part et d'adaptation des constructions enfin.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Appui sur le dispositif CEP pour la réalisation d'études et de diagnostics du patrimoine public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du diagnostic et du profil énergétique de la CCCSM (Aduhme)</li> <li>- Réalisation de diagnostics d'opportunité sur l'intégration de solutions bois-énergie dans les bâtiments publics, et notamment pour les besoins de chaleur des EHPAD (Aduhme)</li> </ul>			
<p><b>Engager la rénovation des bâtiments publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénover thermiquement tous les bâtiments publics administratifs le nécessitant et relevant des compétences de la CCCSM</li> <li>- Accompagner techniquement et financièrement les communes dans leurs travaux de rénovation</li> <li>- Communiquer massivement sur l'intérêt de profiter des CEE pour la réalisation des travaux : aide à la valorisation des CCE (Aduhme) et massification des CEE à l'échelle du territoire du PCAET</li> <li>- Intégrer la biodiversité dans les travaux de rénovation (choix des dates, compensation en cas de destruction ou de modification des habitats, etc.)</li> </ul>			
<p><b>Conditionner la construction de bâtiments publics neufs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser systématiquement une simulation thermique dynamique (STD) pour les constructions neuves</li> <li>- Conditionner la construction de bâtiments publics neufs : BEPOS, production d'énergies renouvelables, intégration du confort d'été, etc. (Fiche ADAPT_CADRE_DE_VIE)</li> <li>- Prendre en compte les cycles de vie des matériaux employés lors des constructions et instaurer une éco-conditionnalité sur le recyclage des déchets générés</li> </ul>			
<p><b>Encourager des modes de rafraîchissement plus durables pour les bâtiments publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et communiquer sur l'importance de l'entretien des climatiseurs et sur le changement de fluides (réglementation)</li> <li>- Communiquer sur la mise en place de pratiques alternatives (puits canadiens, géothermie, brises-soleil, végétalisation, air forcé, aération nocturne, etc.) pour améliorer le confort d'été</li> </ul>			

## Rénover l'ensemble du patrimoine public

### Calendrier de l'action

2021-2027

Porteurs	<b>CCCSM, communes, syndicats, Auhme</b>	Partenaires	<b>Région, CD63, État, FEDER</b>
Liens avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_CADRE_DE_VIE	Liens avec d'autres projets et programmes	LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire) Fiche-action n°4 - REGUL'+ : régulation, programmation des systèmes de chauffage des équipements publics (Département-Auhme-ATMO)
Coûts estimés	<p><b>Coûts CCCSM</b>  <b>Diagnostic énergétique CCCSM</b> - cotisation Auhme  <b>Rénovation du patrimoine public</b> - 100 000€/6 ans pour la CCCSM et aide 15 000€/commune  <b>Communication</b> 1 000€/an</p> <p><b>Coûts communes</b>  <b>Diagnostic énergétique par commune</b> - cotisation Auhme  <b>Rénovation du patrimoine public</b> - coût des travaux à chiffrer</p>	Financements identifiés	<p>CEE  LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€</p> <p>Région - AMI Rénovation du patrimoine public des collectivités dispositif de soutien en investissement 100 000€ plafond</p>
Indicateurs de réalisation	Réalisation du diagnostic : réalisé/non réalisé ?		
Indicateurs d'efficacité	kWh économisés (tertiaire) kgCO2e de GES évités (tertiaire)		
Gains attendus	Énergie : 2,7 GWh économisés GES : 400 tCO2e évitées		

7_BÂT_ÉCLAIRAGE			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse</b>			
<b>Contexte</b>			
L'éclairage public est l'un des principaux poste de dépense pour les collectivités locales. Ainsi, au niveau national, cela représente en moyenne 41% de la consommation d'électricité des communes. Ces dépenses pourraient être réduites de plusieurs façons : réduction des éclairages, délimitation de zones "noires", remplacement des installation pour des équipements moins consommateurs ou intelligents, etc.			
<b>Objectifs de l'action</b>			
Cette action vise la réalisation d'économies d'énergie par une optimisation de l'éclairage public et l'exemplarité de la CCCSM en matière d'éclairage.			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Analyser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public et mettre en œuvre un plan global de réduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missionner le SIEG pour réaliser, à l'échelle de toutes les communes, un plan global de réduction de la consommation, prenant en considération les attentes des maires</li> <li>- Réaliser l'étude d'une façon globale, tenant compte des investissements et du fonctionnement</li> <li>- Développer l'approvisionnement en énergies renouvelables dans les collectivités</li> </ul>			
<p><b>Développer l'extinction de l'éclairage public dans les communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les différentes solutions d'extinction de l'éclairage public : extinction nocturne totale, extinction avec allumage en détection de mouvement, réduction de la luminosité, etc.</li> <li>- Étudier les zones et les éclairages pouvant être éteints ou non</li> <li>- Limiter les éclairages en fin de journée</li> <li>- Accompagner les évolutions par une communication adaptée auprès des élus, des habitants, etc.</li> <li>- Tenir compte de la biodiversité dans les choix d'éclairage public</li> </ul>			
<p><b>Optimiser l'éclairage et la consommation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changer les lampes et les éclairage publics vers des solutions de moindre consommation</li> <li>- Étudier la possibilité d'utiliser des panneaux photovoltaïques pour l'éclairage public : mise en place de lampadaires solaires pour les nouveaux projets tels que les lotissements, parkings, ZA, etc.</li> <li>- Équiper progressivement tous les bâtiments communautaires en ampoules LED</li> <li>- Tenir compte des enjeux de valorisation du patrimoine par l'éclairage</li> </ul>			
<p><b>Faire appliquer la réglementation sur l'éclairage du bâti</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations de communication et de sensibilisation auprès des commerçants et des entreprises sur la gestion des éclairages la nuit et sur la signalétique commerciale</li> <li>- Mettre en place une amende sur les enseignes publicitaires allumées la nuit, en application de la réglementation et à travers le pouvoir du police du maire</li> <li>- L'action doit s'accompagner du respect de la réglementation en matière d'éclairage des commerces et de sensibilisation des entreprises</li> <li>- Assurer et surveiller la mise en application de la réglementation en appui sur les pouvoirs de police renforcés du maire</li> </ul>			

## Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse

### Calendrier de l'action

Dès 2021

Porteurs	<u>SIEG, Aduhme</u> , CSM	Partenaires	CCI, CMA
Liens avec d'autres actions du PCAET		Liens avec d'autres projets et programmes	
Coûts estimés	<p><b>Coûts CCCSM</b>            Changement de lampes et d'équipements            Remplacement en ampoules LED            Sensibilisation et communication auprès des pros 2 000€/an</p> <p><b>Coûts SIEG</b>            Plan de réduction des consommations</p> <p><b>Coûts communes</b>            Remplacement en ampoules LED</p>	Financements identifiés	
Indicateurs de réalisation	Mise en place d'une amende : réalisé/non réalisé ?		
Indicateurs d'efficacité	Participe aux gains de l'action BÂT_RÉNOV_PUBLIC		
Gains attendus	Participe aux gains de l'action BÂT_RÉNOV_PUBLIC		

8_MOB_EXEMPLAIRE			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Assurer le développement d'une mobilité exemplaire</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Au-delà de la réduction de l'usage de la voiture, la question de la source d'énergie employée par les véhicules se pose. En effet, pour atteindre les objectifs en matière d'émissions de GES, il est nécessaire d'intervenir également sur les émissions liées aux énergies consommées. Sur le territoire de la CCCSM, une réflexion autour du développement des bornes de recharges électriques est en cours, et il existe déjà des actions portées par les collectivités et les syndicats d'énergie, qui va conduire à l'installation de plusieurs bornes.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat vise au développement d'un mix énergétique varié, y compris dans les questions de mobilité. Les mobilités décarbonées sont, en effet, un enjeu pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette action a pour but de soutenir le développement de la mobilité électrique, en particulier au niveau des flottes publiques.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<b>Compiler les connaissances de la mobilité du territoire : études du département, SCoT, PDU, etc.</b>			
<p><b>Assurer l'exemplarité de la CCCSM en termes de mobilité</b>  <b>Développer la mobilité propre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le volume de déplacements pouvant être couvert par des véhicules électriques</li> <li>- Engager une démarche d'achats de véhicules électriques par la CC</li> <li>- Installer des bornes de recharge sur des sites de la CCCSM</li> </ul> <p><b>Trouver des alternatives aux déplacements quotidiens des agents de la CCCSM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les moyens du télétravail au sein de la CCCSM</li> <li>- Rédiger une Charte du télétravail</li> <li>- Acheter le matériel informatique nécessaire</li> <li>- Anticiper la mise en place de la prime mobilité pour le covoiturage et/ou le vélo pour les agents utilisant ces modes de transport (200€/an)</li> </ul>			
<p><b>Encourager la mobilité électrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer un objectif de bornes sur le territoire avec le SIEG et identifier les besoins du territoire en matière de type de bornes</li> <li>- Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (SIEG)</li> <li>- Assurer une veille et une communication forte sur les aides aux particuliers et aux professionnels sur la mobilité électrique</li> <li>- Privilégier l'électricité issue de sources renouvelables et envisager un changement de fournisseur en fonction</li> </ul>			

## Assurer le développement d'une mobilité exemplaire

### Calendrier de l'action

2020 : achat de 2 véhicules électriques pour la CCCSM

2021 : lancer la Charte du télétravail dans la CCCSM

Porteurs	<u>CCCSM, SIEG</u>	Partenaires	Communes, département
Liens avec d'autres actions du PCAET		Liens avec d'autres projets et programmes	Stratégie du Pays des Combrailles (objectif n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique) SCoT du Pays des Combrailles (orientation n°3 - Rendre durablement accessible le territoire) LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire)
Coûts estimés	<p><u>Coûts CCCSM</u>  <b>Compilation des connaissances 1 ETP chargé de mission PCAET</b>  <b>Achat de véhicules électriques, 28</b>            188,57€  <b>Communication 3 000€/an</b>  <b>Renouvellement du parc informatique en faveur d'ordinateurs portables, env.</b>            500€/ordinateur  <b>Renouvellement des bases de travail, env.</b>            400€/base  <b>Installation de chargeurs muraux pour les véhicules communautaires entre</b>            500€ et 1 000€ l'un</p> <p><u>Coûts SIEG</u>            Installation de 2 bornes supplémentaires sur le territoire</p> <p><u>Coûts communes</u>  <b>Renouvellement du parc informatique en faveur d'ordinateurs portables, env.</b>            500€/ordinateur  <b>Renouvellement des bases de travail, env.</b>            400€/base</p>	Financements identifiés	LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€
Indicateurs de réalisation	Rédaction d'une Charte du télétravail : réalisé/non réalisé ?		
Indicateurs d'efficacité	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		

## Assurer le développement d'une mobilité exemplaire

### Gains attendus

Énergie : 0,08 GWh économisés  
GES : 21,06 tCO2e évitées

9_MOB_COVOIT			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	++		
<b>Proposer des solutions de mutualisation des déplacements</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La CCCSM est un territoire à dominante rurale où la voiture est un mode de transport privilégié. Ainsi, 53,5% des ménages possèdent au moins 2 voitures (INSEE) et 89,2 des déplacements domicile-travail se font en voiture. De plus, le transport routier est le premier secteur émetteur de GES (79 tCO2e en 2015), soit 35% des émissions totales du territoire.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Au vu de la place prépondérante de la voiture individuelle, des alternatives doivent être trouvées, à l'image du covoiturage ou de l'autopartage. Ces pratiques permettent d'éviter, au moins en partie, l'autosolisme.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Réaliser un retour d'expérience des initiatives de développement du covoiturage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'inspirer des expériences réussies: covoit'ici (ligne Rochefort - Clermont), retour d'expérience sur le covoiturage réalisé dans l'entreprise Aubert&amp;Duval</li> <li>- Étudier la faisabilité de prolongement du covoiturage régional Mov'ici</li> <li>- Identifier les freins au covoiturage et engager une démarche de promotion</li> </ul>			
<p><b>Reprendre les démarches engagées par le SMADC avec l'association Covoit Auvergne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les lignes et les arrêts les plus pertinents (fréquentation des voies, déplacements quotidiens, etc.)</li> <li>- Sélection d'un ou deux trajets identifiés comme les plus importants pour faire un retour d'expérience</li> <li>- Prolonger la démarche à d'autres lignes</li> </ul>			
<p><b>Développer les moyens et les infrastructures nécessaires au covoiturage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de parkings et ajout d'une signalétique adaptée</li> <li>- Communiquer et faire connaître les parkings</li> <li>- Favoriser la mise en relation et inciter les entreprises à faire la promotion du covoiturage</li> <li>- Sécuriser les accès aux parkings de covoiturage si nécessaire par des trottoirs, des barrières, etc. pour délimiter clairement les zones protégées</li> <li>- Privilégier autant que possible la création d'aires sur des sites déjà artificialisés, voire l'ajouter dans les documents d'urbanisme, ou les revêtements perméables</li> </ul>			
<p><b>Développer le covoiturage en interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les freins au covoiturage et engager une démarche de promotion : communication, sensibilisation, etc.</li> <li>- Proposer aux agents de mettre en commun leurs trajets quotidiens (affichage dans les locaux, petites annonces des trajets, etc.) pour intégrer le covoiturage dans les pratiques</li> </ul>			

## Proposer des solutions de mutualisation des déplacements

### Calendrier de l'action

À partir de 2021 : Retours d'expérience  
2021-2027 : Covoiturage

Porteurs	<b>CCCSM, communes</b>	Partenaires	<b>SMAD</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>		<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Stratégie du Pays des Combrailles (objectif n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique) SCoT du Pays des Combrailles (orientation n°3 - Rendre durablement accessible le territoire) LEADER Pays des Combrailles (Action n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique)
<b>Coûts estimés</b>	<p><b>Coûts CCCSM</b>  <b>Retour d'expérience</b> 1 ETP Chargé de mission PCAET  <b>Communication</b> 1 500€/an  <b>Aménagements des aires de covoit</b> 2 500€/place parking  <b>Signalisation et sécurisation des aires de covoit</b> 200€/panneau <b>et ajout de trottoirs et barrières</b> <i>fiche MOB_VAE</i></p> <p><b>Coûts communes</b>  <b>Communication</b> 500€/an/commune</p>	<b>Financements identifiés</b>	LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'aires de covoiturage créées/nombre de places ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		
<b>Gains attendus</b>	Énergie : 4,65 GWh économisés GES : 1 165,62 tCO2e évitées		

10_MOB_TRAVAIL			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Développer des solutions alternatives pour éviter les déplacements domicile-entreprise</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La CCCSM est un territoire à dominante rurale où la voiture est un mode de transport privilégié, où 89,2% des déplacements domicile-travail se font en voiture. Le transport routier est le premier secteur émetteur de GES (79 tCO2e en 2015), soit 35% des émissions totales du territoire.</p> <p>De plus, 42% des emplois relèvent du secteur industriel, polarisé autour des pôles des Ancizes-Combronde. Cette concentration est un atout pour la mise en œuvre de plans de déplacements au sein des entreprises. Pour le reste des travailleurs, la possibilité de faire du télétravail doit être privilégiée.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat a pour objectif d'agir sur les déplacements domicile-travail, mais également sur les déplacements professionnels, en impliquant les entreprises locales dans la démarche. Cette action permet d'engager une animation auprès des entreprises pour les accompagner dans des démarches visant à optimiser le déplacement de leurs salariés et pour les sensibiliser aux différents enjeux et moyens à mettre en œuvre.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Encourager le télétravail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les orientations de la stratégie du SMAD des Combrailles dans le cadre du programme LEADER</li> <li>- Poursuivre et soutenir le déploiement du réseau haut-débit, support indispensable au télétravail</li> <li>- Engager une communication forte auprès des entreprises sur les enjeux du développement du télétravail</li> </ul>			
<p><b>Développer les espaces de coworking, dont 1 espace de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des entreprises des tiers-lieux pour le déploiement du coworking (Action LEADER)</li> <li>- Rédaction et signature de charte d'engagement avec les entreprises, les associations, etc. pour la gestion et l'occupation de ces lieux</li> </ul>			
<p><b>Encourager la mise en place de plans de déplacements (inter-)entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser et animer la création de plans de déplacements inter-entreprises : organisation de réunions, visites d'entreprises et de ZA/ZI, suivi de la mise en œuvre</li> <li>- Optimiser les déplacements en transports en commun pour aller sur les principaux bassins d'emplois (Aubert et Duval notamment), en lien avec les besoins des entreprises</li> </ul>			

## Développer des solutions alternatives pour éviter les déplacements domicile-entreprise

### Calendrier de l'action

Dès 2021

Porteurs	<u>CCI, CMA, entreprises</u>	Partenaires	CCCSM
Liens avec d'autres actions du PCAET	MOB_EXEMPLAIRE	Liens avec d'autres projets et programmes	Stratégie du Pays des Combrailles (objectif n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique) SCoT du Pays des Combrailles (orientation n°3 - Rendre durablement accessible le territoire) LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire)
Coûts estimés	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Équipement d'un espace de coworking</b> 6 000€ <b>Communication</b> 1 500€/an  <u>Coûts CCI et CMA</u> Formation, communication et sensibilisation des entreprises au sein des ZI/ZA à mettre en place des PD(i)E	Financements identifiés	LEADER - aménagement d'un espace de coworking 80% de la dépense, soit 4 800€
Indicateurs de réalisation	Nombre de PDiE mis en place Nombre d'espaces de coworking créés		
Indicateurs d'efficacité	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		
Gains attendus	Énergie : 1,49 GWh économisés GES : 373 tCO2e évitées		

11_MOB_TC			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	++		
<b>Développer les transports en commun</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La CCCSM est un territoire à dominante rurale où la voiture est un mode de transport privilégié. Ainsi, 53,5% des ménages possèdent au moins 2 voitures (INSEE) et 89,2% des déplacements domicile-travail se font en voiture. De plus, le transport routier est le premier secteur émetteur de GES (79 tCO<sub>2</sub>e en 2015), soit 35% des émissions totales du territoire. Au vu de ces éléments, des mesures comme le développement des transports en commun sont à développer de façon structurée et proportionnée.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le déploiement des transports en commun sur le territoire de la CCCSM passe par plusieurs axes : l'ouverture du transport scolaire aux salariés, le renforcement du réseau TransDôme, la création d'un service de transports en commun intercommunal ou encore la réouverture des gares.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Développer les partenariats entre les opérateurs de transport (TransDôme, etc.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec la Région à l'allongement des lignes de car pour mieux desservir le territoire, en complément de la ligne Clermont-Combronde</li> <li>- Mettre en place un système de navette pour relier les bourgs aux gares les plus proches (Riom Chatelguyon). Prioriser le choix de navettes électriques.</li> <li>- Engager un dialogue avec les autorités organisatrices du transport, au niveau du département ou des EPCI voisins, pour développer les transports en commun, notamment dans les orientations du SRADDET vis à vis des territoires péri-urbains</li> <li>- Envisager la création d'un plan de mobilité commun</li> </ul>			
<p><b>Développer un système de transports en commun communautaire ou intercommunautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer en priorité des lignes autour de Saint Georges de Mons et Les Ancizes-Comps</li> <li>- Poursuivre le développement de navettes pour les trajets des clubs sportifs</li> <li>- Développer le transport à la demande pour les visiteurs du territoire, les curistes, etc.</li> </ul> <p>La réflexion de cette opération avec les autres EPCI voisines est indispensable</p>			

## Développer les transports en commun

### Calendrier de l'action

2021-2027

À partir de 2022 : développement des lignes communautaires

Porteurs	<b>CCCSM, SMAD</b>	Partenaires	<b>Région</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>		<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Stratégie du Pays des Combrailles (objectif n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique) SCoT du Pays des Combrailles (orientation n°3 - Rendre durablement accessible le territoire) LEADER Pays des Combrailles (Action n°1 - Dynamiser l'économie locale, conforter le développement des 3 pôles industriels du territoire)
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> <b>Développement de lignes communautaires</b> : acquisition d'un minibus, 25 000€, et fonctionnement annuel et chauffeur pour 42 000€/an	<b>Financements identifiés</b>	LEADER Pays des Combrailles - taux de cofinancement de 80%, plancher d'aide 2 000€ et plafond de subvention 100 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Mise en place d'un système de navettes : réalisé/non réalisé ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		
<b>Gains attendus</b>	Énergie : 4,64 GWh économisés GES : 1 163,74 tCO2e évitées		

12_MOB_VAE			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Faciliter l'usage du VAE</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CCCSM est déjà en partie maillé par des voies cyclables, mais celles-ci ont un usage presque exclusivement de loisirs. Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est un enjeu local car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances. En outre, au vu des reliefs importants présents sur le territoire, le développement du vélo comme moyen de déplacement quotidien ne peut se faire sans le développement de l'assistance électrique.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo électrique, afin d'en augmenter la part modale.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Faciliter la pratique du vélo sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instituer systématiquement une réflexion préalable aux PLU et aux PLans d'aménagement de Bourg (PAB) sur les possibilités d'aménagement adaptés à la pratique du vélo et d'autres modes de déplacement doux</li> <li>- Permettre le stationnement dans des sites stratégiques en installant du matériel urbain permettant de faciliter les accès à vélo</li> <li>- Faire un état des lieux des services vélo existants sur le territoire (ex : flottes de vélos en libre service, système de prêt ou location, ateliers réparations, vélo-écoles, etc) et identifier ceux à développer</li> <li>- S'appuyer sur les fédérations de cyclistes</li> <li>- Envisager des plantations de haies de protection sur les parcours de plaine susceptibles d'être impactés par le vent et choisissant des espèces locales, non invasives et non allergènes</li> </ul>			
<p><b>Mailler le territoire de pistes cyclables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des pistes cyclables dans les pôles de services et dans les gros bourgs (échelle communale)</li> <li>- Créer les conditions de cyclabilité entre les villages, les écoles et les services: signalisation, identification des itinéraires faciles</li> <li>- Plutôt que de grandes infrastructures en matière de maillage il conviendra d'apporter les conditions facilitant la pratique du VAE</li> <li>- Privilégier les matières perméables pour les aménagements et limiter l'artificialisation</li> </ul>			
<p><b>Mettre en place des subventions à l'achat de VAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une location de VAE pour essai, suivi d'un rabais au prix d'achat</li> <li>- Développer l'usage du vélo électrique par la mise en place d'une subvention à l'acquisition : définir un budget annuel, un montant pour les primes et un nombre de primes allouées chaque année</li> <li>- Communiquer sur la campagne de subventions à l'achat de VAE</li> </ul>			

## Faciliter l'usage du VAE

### Sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes

- Sécuriser les pistes cyclables : identifier les zones à la cyclabilité dangereuse et les réaménager par la mise en place de protections ou de voies dédiées
- Assurer la continuité des trottoirs, en priorité dans les centres-bourgs et à proximité des zones fréquentées

### Calendrier de l'action

Dès 2022

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM, département, communes</b>	<b>Partenaires</b>	<b>FFCT</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	MOB_SCOLAIRES	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Stratégie du Pays des Combrailles (objectif n°5 - Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique)
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Subventions VAE</b> 200€/VAE pour 10 VAE/an, soit 2 000€/an <b>Aménagement des pistes cyclables</b> 13€ à 40€/mètre linéaire de bande cyclable, soit pour 6kms de pistes, 159 000€	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de subventions allouées km de pistes cyclables créées		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		
<b>Gains attendus</b>	Énergie : 5,58 GWh économisés GES : 1 398,74 tCO2e évitées		

13_MOB_SCOLAIRES			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Organiser le ramassage scolaire alternatif</b>			
<b>Contexte</b>			
La mobilité des scolaires est un enjeu pour la circulation dans les centres-bourgs aux horaires de pointe et peut également représenter un enjeu de sécurité, au regard du nombre de voitures circulant aux abords des écoles. Le trajet domicile-école est fréquemment réalisé en voiture, sur des courtes distances, et peut donc être réalisé avec un autre mode de transport, adapté aux contraintes de relief.			
<b>Objectifs de l'action</b>			
Le plan climat vise à encourager les modes actifs et à limiter l'usage de la voiture, en particulier sur les courtes distances. Les déplacements des scolaires sont donc au cœur de cette cible. Cette action vise à développer avec les établissements scolaires ou les communes volontaires des alternatives à la voiture pour les trajets domicile-école.			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Développer des solutions de vélobus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification du périmètre de déploiement du vélobus : identification des zones de départ et d'arrivées, identification des trajets (dénivelé, distance inférieure à 3km, etc.), identification du nombre potentiel de participants</li> <li>- Sélection du modèle de vélo : Rosalie (VAE) par exemple, et achat en fonction des participants identifiés ou achat de 3 vélos puis réalisation d'un retour d'expérience</li> <li>- Sélection et formation des accompagnateurs</li> </ul> <p>Il est important pour les communes de bien identifier les trajets susceptibles d'être réalisés en VAE car les reliefs sont importants et doivent être pris en compte pour la bonne réalisation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des trajets domicile-école plats, des "bus de vélos" pourraient être mis en place avec des parents-accompagnateurs</li> <li>- Veiller à la sécurisation des parcours</li> </ul>			
<p><b>Développer des solutions d'équibus (DADA bus)</b></p> <p>Sur des trajets plus longs que les vélobus, le transport équestre scolaire est envisageable, tout en tenant compte des reliefs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat ou location de carrioles et de chevaux</li> <li>- Formation d'un employé communal au maniement des équibus</li> </ul>			
<p><b>Développer des solutions de pédibus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement et continuité des trottoirs, en priorité à proximité des écoles et le long des trajets identifiés</li> <li>- Sélection et formation des accompagnateurs</li> <li>- Veiller à la sécurisation des parcours</li> </ul>			
<p><b>Regrouper les activités et services enfance-jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans réduire les choix multi-sites qui permettent d'être au plus proche des usagers, réfléchir aux services pouvant être regroupés afin de limiter les déplacements</li> <li>- Restauration collective : envisager le déplacement des repas plutôt que les enfants dans les établissements disposant de la place nécessaire</li> </ul>			

## Organiser le ramassage scolaire alternatif

### Travailler avec la Région pour le remplacement des véhicules actuels

- Étudier les possibilités de remplacement de la flotte de bus par des bus électriques

#### Calendrier de l'action

À partir de 2024, sous réserve d'une prise de compétence sur la mobilité

<b>Porteurs</b>	<b>Communes, Région</b>	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	MOB_VAE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<p><b>Coûts communes concernées</b></p> <p><b>Achat des vélos-bus</b> Env. 10 000€ pour un modèle sans assistance électrique</p> <p><b>Animation vélo-bus</b> 2 000€/an</p> <p><b>Équibus</b> formation d'un agent, location/achat d'une charrette et des chevaux</p>	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>km de trottoirs créés</p> <p>Nombre d'écoles bénéficiant d'un mode de ramassage scolaire alternatif</p>		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	<p>kWh économisés (transports)</p> <p>kgCO<sub>2</sub>e de GES évités (transports)</p>		
<b>Gains attendus</b>	<p>Énergie : 0,02 GWh économisés</p> <p>GES : 5,01 tCO<sub>2</sub>e évitées</p>		

14_MOB_FRET			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Réduire l'impact du transport de marchandises</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le transport routier représente 35% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, dont 45% est le fait du transport de marchandises. Le transport de marchandises c'est également 139 Gwh consommés par an. Il s'agit donc d'un poste important qui relève autant des transports intra-territoriaux que des échanges des entreprises du territoire avec l'extérieur, ainsi que du transit routier. Si il est complexe d'agir sur ce dernier point, des axes d'améliorations peuvent néanmoins être développé à l'échelle du bassin économique de Combrailles Sioule et Morge</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>L'action vise en premier lieu à réduire l'empreinte carbone du secteur des transports, ainsi que les émissions de polluants atmosphériques liés au fret sur le territoire. Par une réduction des consommations énergétiques, l'action vise également à améliorer la compétitivité des entreprises du territoire.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Réduire l'impact des livraisons aux particuliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'implantation des lieux de réception des colis en bourg centre (relais colis liés aux achats par internet), promouvoir les marchés de producteurs locaux (circuits courts)</li> </ul>			
<p><b>Agir avec les entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein des entreprises, en interne : favoriser la mise en place de formations pour l'éco-conduite - déjà présentes dans certaines entreprises - en faire la communication, donner les chiffres de retour sur investissement</li> <li>- Accompagner les entreprises pour promouvoir les chartes d'engagement volontaire de réduction des émissions (Charte Objectif CO2)</li> </ul> <p><b>Via un Plan d'organisation du fret</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la mise en réseau des entreprises entre fournisseurs et demandeurs locaux pour réduire les transports</li> <li>- Identifier, avec les entreprises, les optimisations possibles du fret en particulier autour des problématiques de "retour à vide"</li> </ul>			
<b>Calendrier de l'action</b>			
Dès 2022			
Porteurs	Entreprises, CCCSM	Partenaires	CCI, CMA, Charte CO2, communes
Liens avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_ALIMENTATION ADAPT_DÉCHETS	Liens avec d'autres projets et programmes	Charte CO2 PDIE
Coûts estimés		Financements identifiés	
Indicateurs de réalisation	Nombre de chartes d'engagement volontaire signées		
Indicateurs d'efficacité	kWh économisés (transports) kgCO2e de GES évités (transports)		
Gains attendus	Énergie : 0,57 GWh économisés GES : 142 tCO2e évitées		

15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Produire de l'électricité renouvelable et citoyenne</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CCCSM dispose d'un potentiel important en matière de développement photovoltaïque, en raison de l'ensoleillement mais également du gisement de toitures pouvant accueillir des panneaux. Cette filière est déjà bien identifiée et développée sur le territoire, avec une SCIC, une association ainsi que le dispositif départemental Solaire 63, un cadastre solaire. Le territoire dispose également d'un gisement éolien important à valoriser.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés. Cette action a pour objectif de poursuivre les accompagnements au développement du photovoltaïque et d'identifier et mobiliser des gisements importants. Pour autant le territoire est fortement marqué par les initiatives et les projets citoyens de production d'ENR et le Plan Climat veut contribuer à faciliter leur émergence.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Inciter les initiatives citoyennes pour la production d'électricité renouvelable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur le modèle des centrales villageoises ou des coopératives d'habitants</li> <li>- Mettre à disposition du foncier, des toitures, des terrains (friches) pour l'implantation d'installations</li> </ul>			
<p><b>Identifier précisément les potentiels de développement de la production d'électricité éolienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude de gisement à l'échelle du SCoT (SMADC)</li> <li>- Organiser des campagnes de mesure</li> <li>- Intégrer les résultats de cette étude aux documents d'urbanisme communaux pour anticiper le déploiement</li> </ul>			
<p><b>Développer le photovoltaïque en autoconsommation (1 à 3 kWc)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur le cadastre solaire Solaire 63 pour aider et inciter les particuliers à investir dans le photovoltaïque (<i>Fiche-action n°1 - « SOLAIRE 63 » : un cadastre solaire pour faciliter l'investissement solaire des habitants et des acteurs du Puy-de-Dôme (Département-Auhme-ATMO)</i>)</li> <li>- Faciliter le passage à l'acte pour les particuliers et éviter les éco-arnaques : liens et mise en relation avec la PTRE et l'ADIL</li> <li>- Apporter une garantie et une subventions aux citoyens qui s'engage dans l'autoconsommation électrique</li> <li>- Assurer le suivi des installations dans le temps</li> <li>- Apporter une aide technique pour les installations qui ne fonctionnent pas aussi bien que prévu</li> <li>- Privilégier les panneaux ayant la meilleur ACV (Analyse du cycle de vie)</li> </ul>			
<p><b>Pérenniser l'action la SCIC sur l'énergie éolienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de sensibilisation/communication à destination du grand public autour de la nécessité de diversifier les sources de production d'énergie</li> <li>- Communiquer et valoriser le projet auprès du grand public, des collectivités voisines, etc.</li> <li>- Mettre en avant les réussites et les modalités de mise en œuvre pour inspirer des créations similaires</li> <li>- Engager la CCCSM et les collectivités locales dans la démarche via une prise de capital dans la SCIC</li> <li>- Assurer un soutien politique de la communauté de communes</li> <li>- Identifier les sites de développement éolien à court terme permettant l'émergence de nouveaux projets</li> </ul>			

## Produire de l'électricité renouvelable et citoyenne

### Préparer les futurs développements de la SCIC

- Étudier les possibilités de reprise, à terme, des concessions des barrages hydrauliques du territoire
- Aggrandir le champ d'action de la SCIC vers le photovoltaïque au sol
- Anticiper, à échelle départementale ou en partenariat avec d'autres CC, la collecte et le traitement des panneaux

### Calendrier de l'action

Dès 2021 : communication  
 2021 entrée au capital de la SCIC  
 Dès 2021 : aide et accompagnement (Département-Aduhme)

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM, Combrailles Durable, Montcel Durable, collectifs citoyens ou d'entreprises, communes, PF</b>	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ENR_SENSIB	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Fonds OSER / CDC Fiche-action n°1 - Département-Aduhme-ATMO SCoT
<b>Coûts estimés</b>	<p><b>Coûts CCCSM</b>  <b>Communication et organisation de visites</b> 5 000€/an  <b>Apport financier au projet de photovoltaïque au sol de Queuille, avec prise de capital</b> 150 500€ d'apport en CCA en 2020  <b>Suivi des installations et support technique</b>  <b>Engagement au capital de la SCIC - à chiffrer</b></p> <p><b>Coûts Montcel Durable</b>  <b>Construction de 10 éoliennes</b> : 20 000 000€</p>	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de logements équipés en panneaux solaires accompagnés par la CC Nombre de projets citoyens accompagnés		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kWh produits (résidentiel) OU kWh produits (photovoltaïque et éolien) kWh économisés (résidentiel)		
<b>Gains attendus</b>	ENR : 65,6 GWh produits GES : 1 613 t CO2e évitées		

16_ENR_SENSIB			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Information, animation et sensibilisation sur la production d'énergies renouvelables</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Les freins au développement des énergies renouvelables sont nombreux et en premier lieu la méconnaissance du sujet : gisements, potentialités, montage, technique... il est nécessaire d'accompagner le développement des EnR par une information et l'apport des connaissances existantes. Le programme Solaire Dôme porté par le Département et l'Aduhme en est un élément. Ainsi, un Accompagnement départemental - composé du Département, de l'Aduhme et d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - a été mis en place à l'échelle du Puy-de-Dôme pour accompagner les EPCI « obligés PCAET » dans l'élaboration de ce plan stratégique et programmatique et faciliter leur implication.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>L'action vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire, et en particulier les citoyens, aux objectifs ambitieux de production d'énergie d'origine renouvelable du PCAET. Par l'amélioration des connaissances, des possibilités et un travail sur l'acceptabilité des projets, il s'agit de permettre le déploiement massif des EnR sur le territoire.</p> <p>Avec Solaire Dôme les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer globalement à la diversification énergétique du territoire en produisant de l'électricité verte ;</li> <li>- Engager les collectivités dans ce mouvement de fond pour qu'elles constituent une référence pour leurs administrés et les acteurs du territoire ;</li> <li>- Amplifier l'engagement des collectivités sur la question de transition énergétique au-delà de leur participation aux actions collectives pilotées par le Département et l'Aduhme (COCON 63, achat groupé de gaz et d'énergie, etc.) ;</li> <li>- Donner la possibilité aux collectivités de disposer d'une recette financière complémentaire au-delà de la période de temps de retour (10, 11 voire 12 ans) sur la base d'un contrat d'achat de 20 ans ;</li> <li>- Piloter une action collective avec une ambition importante (1 MWc soit plus de 110 centrales de 9 kWc) avec une opération clé en main et une grande lisibilité vis-à-vis de partenaires locaux potentiels.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Sensibiliser les différents publics à la production d'énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une journée d'information annuelle à destination du grand public : renseignements sur les aides mobilisables, sur les moyens techniques, etc. S'appuyer sur des exemples locaux et réussis pour sensibiliser les participants (Ma Maison Ma Planète, organisée par l'ADIL/EIE)</li> <li>- Organiser des réunions publiques de sensibilisation</li> <li>- Communiquer sur le dispositif Solaire 63 et organiser des démonstration du dispositif</li> <li>- Communiquer et relayer les informations via la lettre institutionnelle ou les bulletins communaux et intercommunaux</li> <li>- Rédiger une plaquette (BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS) à transmettre aux acheteurs de foncier à bâtir/de maisons, pour les inciter à produire une part de leur énergie de façon renouvelable</li> <li>- Élaborer un guide pratique des énergies renouvelables à l'attention des citoyens</li> <li>- En partenariat avec les Chambres consulaires, sensibiliser également les entreprises et les accompagner à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (ex. ALEC42) (ENR_PROGRAMMATION)</li> </ul>			

## Information, animation et sensibilisation sur la production d'énergies renouvelables

### Déploiement de l'action SOLAIRE DÔME

- Sollicitation des communes et EPCI par courrier (PCD) pour recenser leur intérêt dans une démarche collective ayant pour objet l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics (envoi parallèle d'exemples de communes à l'instar de Teilhède) ;
- Valoriser l'appui en ingénierie territoriale du Département et de l'Aduhme dans cette opération collective ;
- Réaliser sur la base du cadastre solaire départemental de premières simulations pour faire valoir le potentiel photovoltaïque pour les collectivités s'étant déclarées intéressées en intégrant les contraintes notamment architecturales ;
- Travailler en amont avec de potentiels partenaires : ENEDIS pour la question des raccordements électriques au réseau, la Caisse des dépôts et consignation pour imaginer un prêt à taux zéro ;
- Entrer en parallèle en contact avec des entreprises locales qualifiées (qualiPV et RGE minimum) pour recenser leur intérêt au regard de ce projet (sourcing) ;
- Établir des pièces de consultation pour les collectivités afin d'obtenir des devis sur la réalisation d'une étude de faisabilité préliminaire et le coût d'implantation d'une centrale photovoltaïque. Inclure impérativement une mission d'entretien des centrales tout au long de la vie des installations pour optimiser la rentabilité des systèmes ;
- Impliquer les l'EPCI avec la mise à disposition d'un technicien en capacité de réaliser le suivi des installations de 1er niveau : vérifier régulièrement la production photovoltaïque et réarmer le cas échéant des disjoncteurs. Les techniciens des EPCI bénéficieront d'une formation spécialisée de la part d'une entreprise ;
- Appui technique

### S'appuyer sur la PTRE pour promouvoir la production d'ENR (BÂT\_PTRE)

- Faire de la PTRE un lieu de conseil pour les habitants qui veulent produire
- Assurer un conseil et une communication de proximité
- Favoriser l'installation d'un professionnel installateur photovoltaïque

### Développer le partage d'expérience entre particuliers

- Organiser des visites de sites de production d'ENR chez des particuliers, en lien avec l'ADIL
- Aménager des temps d'échange et des rencontres, entre particuliers et avec des conseillers

### Calendrier de l'action

Dès 2021 et poursuite après 2027 : communication et sensibilisation

<b>Porteurs</b>	<b>Aduhme, CCCSM, SCIC Combrailles Durables, MD, PF rénovation énergétique, ADIL</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Chambres consulaires</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	BÂT_PTRE BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS BÂT_RÉNOV_PUBLIC ENR_PROGRAMMATION	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> <b>Communication et organisation d'événements 5 000€/an</b>	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'événements organisés et nombre de participants		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	Participe aux gains des actions ENR		
<b>Gains attendus</b>	Participe aux gains des actions ENR		

17_ENR_CHAUFFAGE			
Orientation stratégique	Augmenter la résilience du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>S'appuyer sur les ressources locales pour alimenter les systèmes de chauffage (bois-énergie et géothermie)</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le bois est une énergie traditionnellement utilisée sur le territoire pour le chauffage et représente un peu plus de 8% de la consommation finale d'énergie. Le territoire a déjà mené des actions contribuant à structurer la filière bois énergie locale et à encourager l'usage du bois de chauffage et sur le territoire.</p> <p>Le potentiel de développement de la géothermie est important sur le territoire du fait de la proximité avec la chaîne des Puys et peut également être utilisé dans l'alimentation de réseaux de chaleur.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le PCAET a pour finalité de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, mais également de contribuer à la bonne santé de l'économie locale. La poursuite des actions en faveur du bois comme source d'énergie est un moyen de mutualiser l'atteinte de ces différents objectifs. Ainsi, cette action s'oriente autour de la structuration à l'échelle locale d'une filière bois-énergie et le développement des énergies renouvelables pour la production de chaleur.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Développer les chaufferies collectives ou les chaufferies bois modulaires, plus adaptées</b>  <b>Prévoir la mise en œuvre de chaufferies dans les nouveaux aménagements (SENSIB_COLLECTIVITÉ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les études existantes (Manzat, Combronde) pour identifier les possibilités de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement</li> <li>- S'assurer que les performances des chaufferies bois sont alignées sur les plus faibles niveaux d'émissions pouvant être techniquement atteints et faire le lien avec la disponibilité de la ressource en bois (cf. PAT Combrailles Sancy, porté par les communes forestières)</li> </ul> <p><b>Développer les réseaux de chaleur dans l'existant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les communes sur la construction de ce type d'ouvrages</li> <li>- À partir des études existantes, calculer les potentiels, identifier les possibilités de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement, de rénovation, etc.</li> <li>- S'appuyer sur le développement d'une filière bois pour l'approvisionnement (ADAPT_FORÊTS)</li> </ul> <p><b>Développer la géothermie de nappe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se référer à l'observatoire du SMADC 2010-2012 et reprendre le suivi des 7 sites sur le territoire de la CCCSM</li> <li>- Réaliser une étude de potentiel permettant de localiser les sites intéressants pour une exploitation géothermique</li> <li>- Communiquer sur la production géothermique et ses capacités selon les résultats de l'étude de potentiel</li> </ul>			
<p><b>Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En collaboration avec l'EIE, communiquer auprès des particuliers sur l'enjeu et les aides disponibles</li> <li>- Mise en place d'un système de prime Air-Bois ou assimilé pour les conversions depuis le fioul ou le remplacement d'un appareil de chauffage au bois vétuste</li> <li>- Créer des groupements d'achats pour réduire les coûts pour les particuliers et négocier avec les distributeurs du territoire pour faire bénéficier les habitants de tarifs préférentiels</li> </ul>			

## S'appuyer sur les ressources locales pour alimenter les systèmes de chauffage (bois-énergie et géothermie)

### Solliciter la filière bois énergie locale, en partenariat avec les communes forestières

#### Favoriser l'exemplarité de la collectivité

- Inscrire dans les marchés publics des critères d'approvisionnement en bois local (périmètre restreint sur et autour du territoire) pour le chauffage au bois
- Identifier les besoins de conversion des appareils de chauffage des bâtiments publics

#### Encourager l'approvisionnement en bois local pour les particuliers

- Recenser et identifier dans un document unique les fournisseurs de bois local sur le territoire
- Diffuser le document dans les communications communales et auprès de l'EIE
- Sensibiliser dans le même temps sur l'importance d'achat de bois suffisamment sec (pour le bois bûche)
- Encourager les communes à proposer des commandes groupées pour l'approvisionnement en bois (s'assurer de l'origine et qualité)
- Maintenir une activité et éviter une exploitation trop importante (importations massives, limitation de la mécanisation, etc.)
- Valoriser le bois de recyclage, les tailles de haies et les déchets verts (ADAPT\_HAIES)

Attention à tenir compte des différentes fonctions de la forêt - stockage du carbone, réservoir de biodiversité, prévention des risques, atténuation des effets du changement climatique, etc. Favoriser l'usage du bois "en cascade" d'abord comme matériaux, le recycler, le valoriser en bois-énergie, etc.) (cf. ADAPT\_FORÊT)

### Valoriser la chaleur fatale des industries

- Engager un travail avec Aubert&Duval pour la récupération de la chaleur fatale : réseau de chaleur pour les logements collectifs, la piscine, le collège, bâtiments communaux
- Identifier d'autres industries susceptibles de générer de la chaleur fatale valorisable en réseaux de chaleur

### Calendrier de l'action

Dès 2021 : communication et sensibilisation

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM, communes, CRPF, CD63, A&amp;D, CUMA</u> Chambre d'agriculture, communes forestières, SMADC	<b>Partenaires</b>	Lotisseurs, Aduhme
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_FORÊTS ADAPT_HAIES	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	PAT Combrailles Sancy
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> Communication et sensibilisation 5 000€/an Mise en place d'une prime au changement de chauffage - à définir	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Mise en place d'une "prime air-bois" : réalisé/non réalisé ? Récupération de la chaleur fatale d'Aubert&Duval pour alimenter les bâtiments communaux : réalisé/non réalisé ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO2e de GES évités kWh économisés kWh produits		
<b>Gains attendus</b>	Bois-Énergie Énergie : 2,25 GWh économisés GES : 476 tCO2e évitées	Chaleur fatale NC	Géothermie GES : 73,7 tCO2e économisées ENR : 2,25 GWh produits

18_ENR_PROGRAMMATION			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Programmation pluri-annuelle de production d'EnR pour la communauté de communes</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La production actuelle d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCCSM est de 123 GWh/an. Le potentiel supplémentaire du territoire est de 478 GWh/an. Les principaux potentiels du territoire sont l'éolien et le photovoltaïque. La stratégie du PCAET permet, pour ces deux sources d'énergie renouvelables, de mettre en avant les initiatives citoyennes. Pour autant, ces projets doivent être structurés et s'intégrer dans le développement du territoire.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Pour assurer le développement et l'adéquation entre les réalisations concrètes et la stratégie, la CCCSM souhaite se doter d'une programmation pluri-annuelle de la production d'ENR. Cela lui permettra de suivre les différents projets d'une part, de mener des études approfondies sur les potentiels, tout en déclinant ces objectifs dans les documents d'urbanisme.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Réaliser une étude prospective pour la production d'ENR sur le territoire de la CCCSM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification/repérage des terrains les plus propices : ensoleillement pour le photovoltaïque, vitesse des vents pour l'éolien, etc.</li> <li>- Définir des zones non utilisables pour les ENR, notamment les parcelles agricoles</li> <li>- Vérification des possibilités et de la faisabilité technique pour l'implantation d'installations de production d'ENR</li> <li>- Identifier les capacités de stockage, recenser les parkings susceptibles d'être couverts en photovoltaïque</li> </ul> <p><i>Pour la production d'électricité photovoltaïque, appui sur le cadastre solaire Solaire 63.</i></p>			
<p><b>Animer et communiquer sur la production d'énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un poste d'étude pour cartographier le territoire (éolien, hydraulique)</li> <li>- Rédiger une newsletter sur tous les projets privés et publics (communauté de communes)</li> <li>- Rédiger un guide de la production d'énergies renouvelables, agrémentés d'exemples locaux réussis</li> </ul>			
<p><b>Rédaction et mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de la production d'ENR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage d'un business plan, avec un budget annuel alloué et fléché : communication, études, implantation, travaux, etc.</li> <li>- Réalisation d'au moins deux projets d'envergure par période de 6 ans</li> <li>- Communiquer fortement sur les projets menés sur le territoire</li> </ul>			

## Programmation pluri-annuelle de production d'EnR pour la communauté de communes

### Intégrer dans les documents d'urbanisme des mesures spécifiques à la production d'ENR et les encourager

- Les PLU/PLUi devront définir des zonages dédiés aux ENR. Par exemple, les anciennes décharges non constructibles et non valorisables en termes agricoles devront être fléchées pour accueillir des moyens de production d'ENR
- Ajouter des conditions de production d'ENR pour les constructions neuves, couplées à des bonus de constructibilité, et encourager, dans les OAP des documents d'urbanisme locaux, la réalisation d'une étude d'installation d'une chaufferie collective (bois-énergie ou géothermie) pour les projets d'aménagement d'ensemble (ENR\_CHAUFFAGE)
- Les travaux soumis à permis de construire devront intégrer l'installation d'au moins un moyen de production d'ENR (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, etc.) ou démontrer sa non faisabilité ou non rentabilité
- Tenir compte des impacts (biodiversité, imperméabilisation et artificialisation, impacts sonores, etc.)

### Développer la production d'ENR dans les zones d'activités (Fiche ENR\_SENSIB)

- Imposer l'installation de moyens de production d'ENR aux entreprises qui vont s'installer dans une ZI ou dans une ZA
- Inscrire cette obligation dans les règlements des ZI / ZA y compris les ombrières

### Calendrier de l'action

2022 : lancement de l'étude  
 2023 : rédaction d'un business plan  
 2024 - 2030 : premier programme de production d'ENR

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u>	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ENR_SENSIB ENR_CHAUFFAGE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Étude ENR globale</b> 50 000€ <b>Communication et organisation d'événements</b> 3 000€/an (50%)  <u>Coûts communes</u> <b>Communication et organisation d'événements</b> 3 000€/an (50%)	<b>Financements identifiés</b>	Région - STARTER EnR avance à taux 0 de 15 000€ et mise à disposition de prestataires (études, conseil) jusqu'à 15 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Réalisation d'un projet par période de trois ans : réalisé/non réalisé ? Inscription d'une obligation de production d'EnR dans les règlements des ZI/ZA : réalisé/non réalisé ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO2e de GES évités kWh produits		
<b>Gains attendus</b>	GES : 164 tCO2e économisées ENR : 2 GWh produits		

19_ENR_SOLAIRES			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>S'appuyer sur l'opération Solaire 63 pour inciter à la pose de panneaux solaires</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Solaire 63 est un outil développé par le département du Puy-de-Dôme pour permettre à ses habitants de connaître le potentiel solaire de leur toiture, autrement dit la puissance potentielle d'électricité d'origine solaire qu'ils peuvent produire. Cet outil permet également aux usagers de visualiser les éventuels gains économiques (bénéfices liés à la revente, réduction des factures, etc.).</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>En plus du développement d'initiatives collectives et citoyennes, soutenues par la CCCSM, pour la production d'électricité renouvelable, la communauté de communes souhaite être un moteur pour le développement du photovoltaïque en encourageant les installations individuelles mais également un exemple en produisant elle-même de l'électricité renouvelable.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>En s'appuyant sur la PTRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir Solaire 63 et la connaissance du gisement</li> <li>- Réalisation d'un kit "clé en main" pour les particuliers souhaitant installer des panneaux sur leur toiture en s'appuyant sur Solaire 63 (documentations, retours d'expérience, contacts, etc.)</li> <li>- Garantir la surveillance des travaux et le suivi de la production d'électricité et s'assurer de la rentabilité des installations</li> </ul>			
<p><b>Augmenter la production d'électricité solaire publique (ENR_ÉLEC_CITOYENNE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur l'opération collective Solaire Dôme pour identifier et mobiliser les gisements de toitures de la CCCSM et des communes (<i>Fiche-action n°2 - Opération collective « SOLAIRE DÔME » à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme</i>)</li> <li>- Massifier l'installation de centrales photovoltaïques de 9 kWc en production/vente sur les bâtiments publics</li> <li>- Communiquer sur les avantages de la production d'électricité solaire auprès des communes</li> <li>- Lancer un groupement communautaire pour débiter les travaux</li> </ul>			
<p><b>Augmenter la production d'eau chaude solaire (Solaire thermique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser l'installation de production thermique sur les bâtiments publics et collectifs utilisant de l'eau chaude</li> <li>- Engager une information systématique lors des dépôts de permis de construire ou d'aménager sur le solaire thermique</li> <li>- Mentionner dans les PLU l'encouragement à l'installation de solaire thermique individuel</li> </ul>			

## S'appuyer sur l'opération Solaire 63 pour inciter à la pose de panneaux solaires

### Calendrier de l'action

Dès 2021

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u> , Département, Aduhme	<b>Partenaires</b>	<b>Communes</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ENR_ÉLEC_CITYOENNE ENR_SENSIB ENR_PROGRAMMATION	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Fiche-action n°2 (Département-Aduhme-ATMO)
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Communication</b> 1 500€/an <b>Aide financière aux communes</b> 5 000€/commune <b>Installation de 3 centrales photovoltaïques 9 kWc</b> - 67 921,75€  <u>Coûts communes</u> <b>Installation de panneaux</b> - à chiffrer	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires thermiques		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO2e de GES évités kWh produits		
<b>Gains attendus</b>	Photovoltaïque GES : 1 476 tCO2e économisées ENR : 18 GWh produits	Solaire thermique GES : 60,3 tCO2e économisées ENR : 1,89 GWh produits	

20_ENR_MÉTHANISATION			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Soutenir et développer les unités de méthanisation</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Les déchets fermentescibles ou sous-produits agricoles sont une ressource importante du territoire pouvant bénéficier d'une valorisation par méthanisation. La production de biogaz répond aux enjeux de besoin d'énergie renouvelable et peut s'injecter dans le réseau. L'action de développement de la méthanisation doit s'accompagner de vigilances vis-à-vis du non appauvrissement des sols (la fertilisation des sols ne doit pas être remise en cause par une utilisation trop massive des sous-produits agricoles) et ne doit pas non plus faire appel à des cultures dédiées.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
Augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire, répondre aux besoins énergétiques et valoriser les déchets fermentescibles.			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Soutien au développement de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement (technique, information, montage de dossiers, etc.) des porteurs et des agriculteurs pour faire émerger des projets</li> <li>- Suivi des projets engagés et accompagnement à l'acceptabilité territoriale</li> <li>- Identifier les biodéchets mobilisables, les moyens de collecte via les actions PAT et biodéchets (ADAPT_ALIMENTATION et ADAPT_AGRICULTURE)</li> <li>- Valoriser les co-produits, effluents et déchets agricoles en production de biogaz ; pour les projets situés à proximité des centres de collecte de déchets verts, valoriser les déchets verts en méthanisation (ADAPT_DÉCHETS)</li> <li>- Assurer une veille sur les textes de loi à venir</li> </ul>			
<p><b>Communication et sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper le déploiement de la méthanisation auprès des agriculteurs par une animation forte, en lien avec la chambre d'agriculture</li> <li>- Poursuivre les actions déjà engagées d'accompagnement des agriculteurs et de suivi de la mise en oeuvre des projets</li> <li>- Sensibilisation du public à la méthanisation, information sur les idées reçues</li> <li>- Travailler en amont à l'acceptabilité des projets, via notamment la sensibilisation des citoyens, rassurer sur l'implantation des usines de méthanisation</li> </ul>			

## Soutenir et développer les unités de méthanisation

### Calendrier de l'action

Dès 2021

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM, exploitants agricoles</b>	<b>Partenaires</b>	<b>GRDF, chambre d'agriculture, Aduhme</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_ALIMENTATION ADAPT_AGRICULTURE ADAPT_DÉCHETS	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> <b>Communication</b> 2 000€/an  <b>Coûts GRdF</b> <b>Raccordement réseau</b>	<b>Financements identifiés</b>	Région aide Soutien à la méthanisation Projets en cogénération : 800€/kWé Projets en injection : plafond de 500 000€ Bonus injection : 200 000€
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets accompagnés		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO2e de GES évités kWh produits		
<b>Gains attendus</b>	GES : 619 tCO2e évitées ENR : 19,4 GWh produits		

21_CONSO_ALIMENTATION			
Orientation stratégique	Augmenter la résilience du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Encourager le développement de circuits alimentaires de proximité</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>L'alimentation est une source d'émissions de GES et de consommation d'énergie, lors de l'exploitation agricole, de la transformation, mais également en lien avec les différents déplacements et transports liés à la consommation. Dans le contexte de la CC Combrailles Sioule et Morge, où l'agriculture occupe une place importante et où la voiture est le principal mode de déplacement, les enjeux autour de l'alimentation sont multiples : maintien et adaptation de l'agriculture, réduction des déplacements, reconnexion producteur-consommateur, etc. Le contrat de ruralité et le plan d'actions du programme LEADER inscrivent tous deux des actions pour favoriser la consommation locale, notamment en restauration collective.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat constitue une trame sur les questions climat air énergie, sur laquelle peuvent également s'inscrire des actions dont l'impact sur ces thématiques est indirect, comme le sujet de l'alimentation. Cette action porte notamment sur la mise en œuvre d'un programme d'alimentation territorial, programme déjà prévu, mais également sur l'accompagnement d'initiatives facilitant la consommation locale. Elle a donc pour objectif au sein du PCAET de limiter les déplacements en accompagnant les circuits-courts, mais également de contribuer au maintien d'une agriculture durable et adaptée.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Accompagner les initiatives favorisant la consommation locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mise en commun des ateliers de transformation des produits agricoles</li> <li>- Organiser des rencontres entre producteurs pour favoriser l'émergence de solutions de vente en commun</li> <li>- Mettre à disposition un espace dans les communes pour les commerces mobiles (pour les communes sans marché)</li> <li>- Inscrire une exigence d'une part significative de produits locaux dans les cantines scolaires (cf. fiche-action n°5 - Une restauration collective durable avec Agrilocal 63 : vers un approvisionnement local et de qualité et fiche-action n°6 - Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique (Département-Aduhme-ATMO ))</li> </ul>			
<p><b>Initier un Projet Alimentaire de Territoire pour favoriser l'accès à une alimentation locale et durable et l'adapter à un périmètre plus large incluant les EPCI voisins (territoire du SMAD)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À partir des diagnostics agricoles réalisés en 2013 et 2018, réaliser un diagnostic sur la question de l'alimentation et des circuits-courts et faire le lien avec les initiatives déjà en cours (restauration hors-domicile, vente à la ferme, etc.)</li> <li>- Poursuivre le rapprochement avec le Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez pour intégrer le territoire du SMADC (dont CCCSM) au PAT</li> <li>- Mener les actions d'accompagnement de la filière agricole vers plus de durabilité et de promotion de la consommation locale, en s'appuyant sur le Réseau Agricole Combrailles</li> </ul>			
<p><b>Informier et sensibilier les consommateurs sur les questions d'alimentation durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sites de vente à la ferme ou en direct dans un document à communiquer au grand public</li> <li>- Organiser un événement annuel autour des producteurs locaux et / ou durables</li> <li>- Réaliser une mise en réseau des initiatives locales (à l'échelle du territoire des Combrailles) et communiquer auprès du grand public pour mettre en valeur le travail de chacun</li> </ul>			

## Encourager le développement de circuits alimentaires de proximité

### Calendrier de l'action

2020 - 2021 : PAT  
 2022 à 2026 : accompagnement des circuits-courts  
 2021 à 2026 : communication

<b>Porteurs</b>	<b>SMADC, CCCSM, CA, Réseau Agricole Combrailles</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Chambre d'agriculture, CMA, Collectivités, Agriculteurs, DRAAF</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ENR_MÉTHANISATION ADAPT_AGRICULTURE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	contrat de ruralité (them. 5) Programme LEADER fiche FA1 Fiches-action n°5 et n°6 (Département-Auhme-ATMO)
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> PAT 20 000€  <u>Coûts SMAD</u> Communication grand public 5 000 €  <u>Coûts Chambre d'agriculture</u> Développement des circuits-courts Rencontres 20 000 € Accompagnements 50 000 €	<b>Financements identifiés</b>	Programme LEADER
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Mise à disposition d'un espace de vente : réalisé/non réalisé ? Organisation d'un événement annuel : réalisé/non réalisé ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	NC		
<b>Gains attendus</b>	NC		

22_CONSO_DÉCHETS			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+		
<b>Améliorer la gestion et le tri des déchets</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le contexte territorial rural, avec un habitat individuel important, constitue un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par la biais de la pratique du compostage. Le territoire est déjà engagé dans une démarche de réduction des déchets via l'engagement du VALTOM et du SBA dans un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et dans le programme d'Économie Circulaire du SBA.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat peut agir de manière indirecte sur les émissions GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques, en agissant sur les déchets par exemple. Cette action a pour objectif de contribuer à la réduction des biodéchets des ménages par la pratique du compostage et d'inciter à la réduction des déchets de manière globale sur le territoire.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Organiser la gestion des biodéchets - Collecte séparée ou compostage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des modalités pour le ramassage des biodéchets par le syndicat de collecte, selon les politiques internes des syndicats (nouveaux bacs, nouvelles tournées, etc.)</li> <li>- Suivre le développement des plateformes de compostage et de broyage sur le territoire (syndicats); valorisation des déchets verts en circuit de proximité</li> <li>- Organiser des temps de rencontres et d'accompagnement pour les particuliers et également pour améliorer le compostage dans les unités de production de repas : Manzat, les Ancizes, Combronde</li> <li>- Organiser des opérations de vente ou de mise à disposition du compost ou du broyat ainsi produits</li> <li>- Mettre en place des composteurs collectifs en lien avec les établissements scolaires et sensibiliser au compostage, et privilégier le compostage en bacs fermés</li> <li>- S'inscrire dans la démarche OrganiCité du Valtom</li> <li>- Sensibiliser les habitants aux usages du composts par la diffusion d'un guide sur les bonnes pratiques et les gestes à éviter, tenir compte des enfants qui peuvent jouer à proximité</li> </ul>			
<p><b>Accompagner la réduction de la production des déchets des ménages et assimilés</b></p> <p><b>Accompagner la réduction des déchets en restauration collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les solutions pour limiter les déchets des repas portés à domicile (substitution des barquettes plastiques, réutilisables, bioplastiques, etc.)</li> <li>- Poursuivre la démarche de connaissance du gaspillage alimentaire en restauration collective par une démarche d'amélioration</li> <li>- Identifier des mesures adaptés à la restauration collective et accompagner les structures pour la mise en place des pratiques</li> </ul> <p><b>Encourager les citoyens à la réduction des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des événements de sensibilisation dans le cadre de programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (stand, Défi Zéro Gaspi, scolaires, etc.)</li> <li>- Communiquer sur les actions de réutilisation, réparation, etc., en partenariat avec le SBA pour l'économie circulaire et avec la ressourcerie présente sur les Combrailles</li> <li>- Organiser des événements autour de la réparation et de la réutilisation (ex. Repair'Café lors des mensuelles de la ressourcerie)</li> <li>- Signer une convention entre les 3 syndicats permettant aux citoyens d'avoir accès aux déchetteries des 3 syndicats</li> </ul>			

## Améliorer la gestion et le tri des déchets

### Développer les démarches d'économie circulaires et d'écologie industrielle et territoriale

#### Encourager les démarches d'économie circulaire, dans le cadre du contrat d'objectif :

- Identifier les possibilités d'accompagnement des initiatives permettant de valoriser le réemploi (recycleries, etc.)
- Engagement aux côtés du SBA dans le programme d'Économie Circulaire

#### Encourager la mise en place de démarches d'EIT :

- Recenser toutes les zones d'activité et identifier les activités présentes dans chacune
- Recenser les gisements de déchets et les ressources pour que certains déchets soient des ressources pour d'autres (économie circulaire)
- Mutualiser les besoins et les services au sein d'une même zone d'activité

### Calendrier de l'action

dès 2021 : accompagnement au compostage

dès 2021 : mise en œuvre des actions de réduction des déchets

dès 2021 : lancement du diagnostic obligatoire sur le gaspillage alimentaire

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u> , SBA, SICTOMs et VALTOM	<b>Partenaires</b>	VALTOM, SBA, SICTOM Combrailles, SICTOM Pontaurmur Pontgibaud, collectifs de citoyens, entreprises, restauration collective, Montcel Durable, ressourcerie des Combrailles
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>		<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage Contrat d'objectif Économie Circulaire Organi'Cité
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Diagnostic obligatoire sur le gaspillage alimentaire</b> 900€ HT <b>Communication</b> 3 000€/an	<b>Financements identifiés</b>	TZDZG Région - Aide Prévention : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets, plafond à 250 000€/projet innovant, plafond à 500 000€ pour la tarification incitative et la prévention des biodéchets et taux maximum d'aide de 70%
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de composteurs collectifs installés Nombre d'événements de sensibilisation organisés		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	tonnes de déchets détournées des DMA (déchets ménagers et assimilés)		
<b>Gains attendus</b>	NC		

23_INDUS_AUBERT_DUVAL					
Orientation stratégique	Augmenter la résilience du territoire	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique		
Priorité de l'action	+++				
<b>Agir sur les consommations d'énergie et les émissions de GES d'Aubert&amp;Duval</b>					
<b>Contexte</b>					
<p>L'aciérie Aubert&amp;Duval est la plus grosse industrie du territoire de la CCCSM puisqu'elle représente 85% des consommations du secteur industriel, estimées à 358 GWh en 2016. En outre, c'est le troisième secteur le plus émetteurs de GES avec 49 ktCO<sub>2</sub>e en 2016, derrière les transports et le résidentiel. Consciente de son impact sur le territoire et de ses obligations, l'aciérie s'est fixée des objectifs ambitieux, à l'échelle du PCAET mais également des autres échéances réglementaires : 2030, 2050.</p> <p>Ces objectifs semblent atteignables dans la mesure où l'usine, qui visait une réduction de 3% de ses émissions en 2019, par rapport à 2018, les a effectivement réduites de 8%.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">           Les objectifs d'Aubert&amp;Duval en termes d'économies d'énergie sont les suivants, à atteindre en 2025-2030 :            - 12.000 MWh en électricité            - 43.000 MWh en gaz         </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;">           En termes d'émissions de GES :            - 38 000 tonnes en 2023 soit environ -25%            - 34 677 tonnes à 2030            - 25 000 tonnes à 2050         </td> </tr> </table>				Les objectifs d'Aubert&Duval en termes d'économies d'énergie sont les suivants, à atteindre en 2025-2030 : - 12.000 MWh en électricité - 43.000 MWh en gaz	En termes d'émissions de GES : - 38 000 tonnes en 2023 soit environ -25% - 34 677 tonnes à 2030 - 25 000 tonnes à 2050
Les objectifs d'Aubert&Duval en termes d'économies d'énergie sont les suivants, à atteindre en 2025-2030 : - 12.000 MWh en électricité - 43.000 MWh en gaz	En termes d'émissions de GES : - 38 000 tonnes en 2023 soit environ -25% - 34 677 tonnes à 2030 - 25 000 tonnes à 2050				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>					
<p><b>Modernisation et/ou remplacement d'une partie des équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation/Remplacement de 8 fours de forge. Plan sur 5 ans à partir de 2019.</li> <li>- Installation d'un variateur de vitesse sur le moteur du dépoussiéreur de l'aciérie</li> <li>- Démarrage du nouveau Laminoir et arrêt d'un vieux four gaz (LL20) et des anciens laminoirs)</li> </ul>					
<p><b>Optimiser les consommations énergétiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du management de l'énergie et certification ISO 50 001</li> <li>- Mise en place d'éclairage LED dans l'ensemble des ateliers de production et sur les extérieurs</li> </ul>					
<p><b>Production d'une partie de l'énergie utilisée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et démarrage de panneaux photovoltaïques sur les parkings</li> </ul>					

## Agir sur les consommations d'énergie et les émissions de GES d'Aubert&Duval

### Calendrier de l'action

2019-2024 : plan de remplacement/modernisation des fours  
 2020 : installation d'un variateur de vitesse sur le moteur du dépoussiéreur de l'aciérie  
 2020 : remplacement en ampoules LED, installation de panneaux PV  
 2020-2021 : nouveau Laminoir et arrêt d'un vieux four à gaz

<b>Porteurs</b>	<b><u>Aubert&amp;Duval</u></b>	<b>Partenaires</b>	
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_CHAUFFAGE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<b><u>Coûts Aubert&amp;Duval</u></b> <i>En interne</i>	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>			
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO <sub>2</sub> e de GES évités kWh économisés		
<b>Gains attendus</b>	GES : 13 230 tCO <sub>2</sub> e évitées		

24_ADAPT_AGRICULTURE			
Orientation stratégique	Augmenter la résilience du territoire	Objectif(s)	Réduction de la pollution, des émissions de GES et des consommations énergétiques
Priorité de l'action	+++		
<b>Développer une agriculture résiliente et durable</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CC Combrailles Sioule et Morge s'inscrit dans un contexte rural, où l'agriculture est fortement présente, bien que parfois menacée par la pression foncière. Il est en effet marqué par une variété de paysages qui traduit une diversité des productions et des modes d'exploitations (élevage et prairies, grandes cultures). Afin de renforcer et maintenir l'activité agricole locale, plusieurs acteurs ont déjà été mobilisés, pour accompagner aux transitions et les transmissions. Des actions permettant d'engager une transition de l'agriculture vers des pratiques plus durables ont également été menées (accompagnement au bio, etc.).</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de poursuivre les accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole. Enfin, les actions de maintien de l'activité agricole locale ont aussi des impacts positifs sur la séquestration du carbone et la perméabilité des sols.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Accompagner le changement de pratiques pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique</b>  <b>Encourager le changement de pratiques agricoles en s'appuyant sur des démarches structurantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser l'association Alternacomb sur l'accompagnement des agriculteurs dans les transitions</li> <li>- Communiquer auprès des agriculteurs sur les accompagnements de la chambre d'agriculture et de l'association BIO 63 pour le passage au bio</li> <li>- Communiquer sur le rôle de la diminution des fertilisations azotées dans la réduction des émissions de GES agricoles</li> <li>- Maintenir et renforcer les pratiques favorisant la biodiversité et le stockage du carbone : rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, etc. (ADAPT_HAIES)</li> </ul> <p><b>Faciliter la mise en place d'expérimentations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres et valoriser les expérimentations engagées (visites de terrain, fiches-expériences, etc.)</li> <li>- Subventionner et accompagner la mise en place de démarches limitant l'impact de l'agriculture : équipement en matériel plus performant, etc.</li> </ul> <p><b>Accompagner les jardiniers amateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la production potagère permettant une production locale autoconsommée</li> </ul>			
<p><b>Préserver une activité dynamique, en lien avec les actions du Réseau Agricole Combrailles</b>  <b>Préserver le foncier agricole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les actions expérimentales de mutualisation du foncier</li> <li>- Mettre en relation les agriculteurs les uns avec les autres pour encourager les échanges de parcelles et l'optimisation des déplacements</li> <li>- Valoriser la préservation des prairies et la pérennisation de prairies temporaires (communication sur les enjeux, protection dans les règlements d'urbanisme)</li> </ul> <p><b>Accompagner l'installation et la pérennisation des agriculteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser la chambre d'agriculture et l'association BIO 63 pour l'accompagnement à l'agriculture biologique</li> <li>- Mettre en place une stratégie d'accompagnement à l'installation (subvention, prêt, CUMA)</li> <li>- Permettre la construction d'équipement collectifs et CUMA en zone agricole dans les documents d'urbanisme</li> <li>- Identifier les possibilités de mise à disposition de terrain adaptés pour du maraîchage de proximité et privilégier les parcelles non boisées et sans intérêt écologique</li> </ul>			

## Développer une agriculture résiliente et durable

### Soutenir l'activité locale

- Engager des contrats entre la collectivités et les exploitants permettant d'assurer la vente, y compris en conversion (restauration collective)

### Participer à l'expérimentation sur le développement d'abattoirs mobiles, en application du Décret 2019-324 du 15 avril 2019

- Étudier les solutions d'abattage mobile en cours de développement (ex. Le Boeuf Éthique) puis évaluer les modalités de mise en oeuvre dans la CCCSM, en pensant à tous les chaînons d'une filière (découpe, transformation, commercialisation, etc.)  
 - Identifier un groupe d'agriculteurs moteurs, motivés pour participer et s'investir dans l'expérimentation  
 - Demander l'agrément pour participer à l'expérimentation nationale

### Calendrier de l'action

dès 2021 : animations et communication  
 2022 - 2026 : organisation de rencontres  
 2021 et mise en place à partir de 2022 : identification des subventions  
 études en 2021 pour l'expérimentation d'abattoir mobile

<b>Porteurs</b>	<b>CCCSM, Chambre d'agriculture, Réseau agricole Combrailles</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Agriculteurs, SAFER, ARDEAR, BIO63, Alternacomb, réseau de transmission du foncier agricole</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_ALIMENTATION ADAPT_HAIES	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	programme LEADER FA 1
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCSM</b> <b>Communication et sensibilisation</b> 5 000€ par an  <b>Coûts Chambre d'agriculture</b> <b>Accompagnement à l'expérimentation</b> 30 000 €	<b>Financements identifiés</b>	Subventions de la chambre d'agriculture programme LEADER Département : 50% du fonctionnement du réseau de transmission du foncier  Agence de l'Eau Loire Bretagne - Aide Accompagnements collectifs des agriculteurs, 50% de l'accompagnement
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'exploitations passées en agriculture biologique ? Expérimentation d'un abattoir mobile oui/non ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	kgCO2e de polluants atmosphériques évités par le passage en AB kgCO2e de GES évités (agriculture) kWh économisés (agriculture)		
<b>Gains attendus</b>	NC		

25_ADAPT_FORÊTS			
Orientation stratégique	Augmenter la résilience du territoire	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+		

## Structurer une filière locale bois pour assurer une gestion durable des forêts

### Contexte

La forêt occupe une part importante du territoire (près de 40% de l'occupation des sols), elle est à 70% privée et morcelée, ce qui soulève des problématiques d'exploitation et de gestion de cet espace. Plusieurs secteurs sont concernés par des plans de gestion (4 sur le territoire) et plusieurs entreprises locales de transformations (plaquettes) interviennent sur le territoire. Le contexte entre plaine et montagne exige une gestion particulière de l'espace forestier et des enjeux de changement climatique émergent.

Beaucoup de choses sont déjà en cours sur le territoire et il est primordial de s'appuyer sur l'existant : association des propriétaires forestiers Dômes et Combrailles créée en 2014, travaux préparatoires à la définition d'une animation forestière mutualisée entre les trois communautés de communes de Combrailles entamés en 2019 et à laquelle la CCCSM envisage de s'engager à partir de 2021. De plus, un plan d'approvisionnement, pensé à l'échelle des Combrailles dans le cadre de la Charte Forestière de territoire, existe depuis 2011.

### Objectifs de l'action

Le plan climat doit veiller à la coordination des différentes actions et s'assurer que celles-ci sont cohérentes et que tous les enjeux sont pris en compte. Cette action a donc pour objectif de poursuivre les initiatives et les actions pour la mise en place d'une filière forestière qui réponde à la fois aux enjeux économiques, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.

### Modalités de mise en œuvre

#### Organiser la gestion forestière du territoire (CRPF)

##### **Mobiliser les propriétaires forestiers et s'appuyer sur l'association des propriétaires forestiers Dômes Combrailles**

- Étudier les possibilités d'échanges parcellaires entre les propriétaires
- Encourager à la rédaction de plans de gestion

##### **Optimiser le parcellaire forestier**

- Poursuivre les actions de reprises des petites parcelles sans maître et de négociation avec les propriétaires
- Organiser des regroupements de parcelles
- Organiser des regroupements d'espaces boisés, notamment pour en faciliter l'exploitation
- Identifier des espaces à ne pas exploiter (sanctuariser)

##### **Bénéficiaire de l'Accompagnement de l'Association des Communes Forestières et du SMAD**

Solliciter l'accompagnement prévu par l'Association sur les points suivants de l'action

- Le recensement et l'analyse des enjeux des propriétés communales et sectionales
- L'accompagnement au transfert de biens de section aux communes
- Le recensement des propriétés susceptibles d'être sans maître, et appui pour l'enquête permettant de confirmer l'absence de maître
- L'incorporation de ces biens sans maître dans le domaine communal
- L'application des droits de préemption ou de préférence pour les parcelles boisées de moins de 4 hectares en vente sur le territoire de la commune
- La proposition de modèles d'actes administratifs pour les principales opérations foncières (vente, échange, transfert des biens de sections)

## Structurer une filière locale bois pour assurer une gestion durable des forêts

### Structurer la filière bois locale

**Poursuivre les mesures du Plan d'Approvisionnement Territorial, à l'échelle du SMAD des Combrailles, permettant d'évaluer la ressource forestière du territoire**

- Travailler avec le SMADC, les COFOR et les CC voisines afin de réaliser un état des lieux précis de la ressource et d'identifier les potentiels de production et d'usage des différents types de ressources, notamment en bois énergie
- Intégrer la question de l'adaptation des essences au changement climatique dans l'étude
- Structurer l'offre en mobilisant d'abord le bois pour le bois d'œuvre et en valorisant les résidus vers le bois-énergie
- Mobiliser les entreprises locales pour la valorisation du bois énergie

### **Créer un contexte favorable à la structuration de la filière**

- Mailler le territoire en équipements structurants, notamment en unités de séchage et de stockage du bois
- Améliorer la desserte forestière, notamment dans les sites stratégiques, via la définition préalable d'un schéma de desserte forestière : état des lieux puis programmation dans le temps des priorités et mobilisation de crédits
- Délimiter réglementairement des zones pour l'activité économique forestière

### Conserver la valeur de la ressource forestière

#### **Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires**

- Mobiliser les associations forestières et les acteurs de la forêt pour sensibiliser les propriétaires aux pratiques sylvicoles durables
- Organiser un temps de rencontre avec les entreprises de gestion et d'exploitation forestière sur les pratiques durables
- Favoriser une gestion permettant de maintenir une biodiversité riche via la diffusion des deux guides élaborés dans le cadre de la Charte forestière territoriale des Combrailles
- Encourager à la labellisation PEFC ou bas carbone (cf retour d'expérience sur un territoire voisin)

#### **Accompagner à l'adaptation au changement climatique**

- Mettre en place des placettes d'observation pour suivre l'impact du changement climatique
- Identifier les besoins de changement des essences pour des essences plus adaptées et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires, notamment au risque de feux de forêt
- Inciter à la mise en place d'itinéraire techniques sylvicole durables dans les plans de gestion
- S'appuyer sur le protocole d'utilisation de la voirie forestière initié par les COFOR pour intégrer dans les documents d'urbanisme locaux les contraintes de l'exploitation forestière : prévoir la desserte, les aires de retournements, les besoins de dimensionnement de voirie, etc.
- Travailler avec les pépiniéristes locaux et ceux du Cantal
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans la gestion forestière

## Structurer une filière locale bois pour assurer une gestion durable des forêts

### Calendrier de l'action

Dès 2021 : communication et sensibilisation

<b>Porteurs</b>	<b>CCCCSM, CRPE, accompagnement départemental, Association des Communes Forestières, SMADC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>ONF, SMAD, Département, Sylv'Acctes, Région, Communes forestières, associations de propriétaires forestiers, Fibois</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_CHAUFFAGE	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Charte forestière territoriale Plan d'approvisionnement des Combrailles
<b>Coûts estimés</b>	<b>Coûts CCCC</b> <b>Accompagnement, mobilisation et communication</b> 15 000 €/an	<b>Financements identifiés</b>	Accompagnement départemental pour l'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires  Région - AMI Financer l'élaboration de projets forestiers de territoires - 90 000€/3 ans
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de regroupement de parcelles effectués		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	CO2 stocké ha de forêts labellisés PEFC		
<b>Gains attendus</b>	NC		

26_ADAPT_CADRE_DE_VIE			
Orientation stratégique	Adapter le territoire au changement climatique	Objectif(s)	S'adapter aux conséquences du changement climatique
Priorité de l'action	++		
<b>Préserver le cadre de vie du territoire</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CC Combrailles Sioule et Morge bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'un urbanisme pavillonnaire recherché et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certains nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tel la qualité de l'air ou les risques naturels. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été, de qualité de l'air et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques du changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Adapter l'espace urbain et le territoire aux conséquences du changement climatique</b>  <b>Lutter contre les îlots de chaleur</b>  - Identifier des secteurs d'îlots de chaleur et les aménagements à réaliser pour limiter le phénomène (végétalisation notamment)  - Prioriser les espaces accueillant des publics sensibles (écoles, crèches, EHPAD, etc.)  <b>Végétaliser l'espace urbain</b>  - Prévoir dans les documents d'urbanisme l'utilisation d'un coefficient de végétalisation et la création de stationnement non imperméabilisés  - Lors d'aménagements dans des zones déjà urbanisées, optimiser les espaces non imperméabilisés  - Utiliser les compétences de Végétal Local par exemple pour bénéficier de végétaux adaptés aux évolutions climatiques  - Travailler avec les pépiniéristes locaux et ceux du Cantal  - Privilégier les plantations d'arbres fruitiers en ville et de plantes mellifères</p>			
<p><b>Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air</b>  - Éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitation ou les établissements accueillant des publics sensibles à proximité immédiates des axes routiers et des sources principales d'émissions de polluants  - Prendre en compte la question des plantes allergisantes dans la végétalisation de l'espace urbain et travailler en lien avec le contrat local de santé des Combrailles  - Réduire l'exposition des populations reste indissociable d'actions d'évitement pour réduire les pollutions et les nuisances à la source</p>			

## Préserver le cadre de vie du territoire

### Préserver la biodiversité sur le territoire

#### Organiser des actions pédagogiques de préservation

- Mobiliser les associations locales pour la préservation de la faune et flore sauvage en ville (plantes mellifères, abris, etc. et faire le lien avec les éco-délégués dans les collèges
- Organiser des événements avec les scolaires
- Mettre en place une communication pour le grand public
- Former les agents d'entretien des espaces verts aux pratiques durables (finalisation de l'interdiction des pesticides dans les espaces publics, réutilisation des déchets verts en compost ou en broyat, etc. (ADAPT\_DÉCHETS)

#### Lutter contre les espèces invasives

- Former les techniciens aux pratiques de lutte
- Diffuser les guides du réseau FREDON
- Mettre en place un protocole pour intervenir sur des espaces privés (information propriétaire, injonction de faire, intervention publique en cas de non destruction et protocole d'indemnisation de la collectivité

### Calendrier de l'action

Dès 2021

<b>Porteurs</b>	<b>Communes, CSM</b>	<b>Partenaires</b>	<b>SIAEP Sioule et Morge, associations locales</b>
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_DÉCHETS ADAPT_EAU ADAPT_HAIES SENSIB_COLLECTIVITÉS	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	Contrat local de santé des Combrailles
<b>Coûts estimés</b>	<b>Communication et animation en direction des partenaires</b>	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Ajout d'un coefficient de végétalisation dans les documents d'urbanisme oui/non ? Nombre d'animation à destination des scolaires organisées Nombre de formation des techniciens organisées		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	CO2 stocké dans la végétation urbaine		
<b>Gains attendus</b>	NC		

27_ADAPT_EAU			
Orientation stratégique	Adapter le territoire au changement climatique	Objectif(s)	S'adapter vis-à-vis de la ressource en eau
Priorité de l'action	+++		
<b>Préserver la ressource en eau</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>La ressource en eau est un enjeu sur le territoire de la CC Combrailles Sioule et Morge. En effet, la ressource est fragile quantitativement, notamment pour l'approvisionnement en eau potable. De plus, les prévisions d'augmentation de la population locale et les évolutions climatiques créeront une tension sur la ressource et sur ses usages.</p> <p>En outre, le territoire de la CC se situe sur deux bassins versants différents, celui de la Sioule et celui de la Morge. De fait, le territoire s'étend sur le périmètre des deux SAGE et des deux contrats territoriaux. Les démarches de révision de ces documents sont en cours de réalisation. La SMADC a également lancé une action collective d'état des lieux des cours d'eau pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur le périmètre du contrat territorial de la Sioule, tandis que celui de la Morge est en cours d'élaboration, en lien avec Riom Limagne et Volcans et avec la CC de Plaine Limagne.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette question, cette action a pour but de les soutenir et d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, tant dans les usages que les aménagements.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Lutter contre le risque d'inondation et l'imperméabilisation des sols</b>  <b>Assurer une gestion transparente des eaux pour le réseau hydraulique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des exigences d'usages de matériaux perméables et d'infiltration à la parcelle dans les marchés publics et les documents d'urbanisme</li> <li>- Encourager la création de noues pour collecter les eaux de ruissellement plutôt que des réseaux enterrés</li> <li>- Identifier les besoins de création de réseaux séparatifs</li> <li>- Inscrire dans les documents d'urbanisme un pourcentage de maintien de zones perméables sur les parcelles construites à l'image du coefficient de Biotope</li> </ul> <p><b>Limiter les risques d'inondations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des actions de sensibilisation des agriculteurs sur les pratiques limitant le ruissellement en parcelles et mettre en avant la résilience des plantations en bordure de parcelles</li> <li>- Favoriser la végétalisation des espaces en amont des zones urbanisées pour réduire le risque de ruissellement</li> <li>- Intégrer des mesures de prévention dans les documents comme les contrats de rivière, le PPRI, le SCoT, etc. pour éviter les risques de ruissellement des eaux de pluie</li> <li>- Favoriser les zones d'expansion de crues ou d'étalement des eaux en amont des bourgs</li> </ul>			

## Préserver la ressource en eau

### **Encourager les différents acteurs à la réduction des consommations d'eau**

*Création d'un collectif de réflexion sur la consommation de l'eau de demain : un bien commun en diminution. Le collectif aura en charge de définir les actions à venir en direction des particuliers, des entreprises et industriels, des agriculteurs.*

#### **Encourager le grand public**

- Mettre en place ou poursuivre les actions de sensibilisation du grand public (scolaires notamment)
- Préconiser dans les documents d'urbanisme la mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie (étudier les possibilités de l'imposer au niveau des OAP)
- Soutenir politiquement l'installation d'une tarification solidaire et responsable de l'eau

#### **Montrer l'exemple des collectivités (SENSIB\_COLLECTIVITÉ)**

- Envisager l'eau comme un bien commun en particulier autour des usages des prélèvements du territoire
- Poursuivre et amplifier l'entretien des réseaux pour réduire les pertes
- Encourager la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie ou la création de réservoirs et organiser des groupements d'achat avec les communes. Étudier les débouchés pour les eaux récupérées : arrosage, etc.
- Encourager la mise en place de pratiques d'économies d'eau

### **Connaître et préserver les zones humides**

- Poursuivre la restauration des zones humides dégradées via le contrat avec le SMAD
- Encourager et sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de pratiques adaptées aux zones humides
- Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'aménagement du territoire aux enjeux des zones humides
- Poursuivre les actions de restauration écologiques des cours d'eau (ex : ruisseau le Treit)
- Sensibiliser aux enjeux de préservation des cours d'eau : restauration écologique ou simplement sensibilisation aux bonnes pratiques d'entretien pour tous les publics (habitant, agriculteurs, agent communal) : entretien des berges et ripisylve, entretien des ouvrages de franchissements
- Étudier les possibilités de gestion de l'eau à la parcelle (trame verte et bleue)

#### **Création et restauration des zones humides**

- Créer des zones humides (mares) à partir des études menées (SMAD)
- Augmenter le montant de la verbalisation en cas d'atteinte aux zones humides : définir des critères à respecter et des moyens de contrôle et de surveillance

## Préserver la ressource en eau

### Calendrier de l'action

2021 : mise en place du collectif "eau"  
dès 2021 : déploiement des actions de sensibilisation globale

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u> , SMAD, communes	<b>Partenaires</b>	Communes, CEN, chambre d'agriculture, entreprises, SIAEP Sioule et Morge, SAGE de la Sioule et SAGE Allier Aval
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_CADRE_DE_VIE SENSIB_COLLECTIVITÉS	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	GEMAPI : contrat territorial Sioule et ses affluents contrat de ruralité 'them. 5
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> <b>Sensibilisation du grand public</b> 5 000 € par an <b>Sensibilisation des agriculteurs</b> 3 000 € par an	<b>Financements identifiés</b>	Région - AMI Stratégies d'adaptation et résilience des territoires 1M€ en investissement et 200 k€ en fonctionnement pour la gestion de la ressource en eau et la gestion des risques naturels Région - AAP innovants de prévention et de protection contre les risques naturels, plafond de 500 k€ d'investissement  Agence de l'Eau Loire Bretagne - Appel à projets "Rétablissement de la continuité écologique", jusqu'à 80% du coût des travaux de restaurations Agence de l'Eau RMC - Aide - Garantir le bon fonctionnement des milieux humides
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'événements de sensibilisation à destination du grand public Nombre d'événements de sensibilisation à destination des agriculteurs		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	ha de zones humides recréées/restaurées ha de zones d'expansion de crues		
<b>Gains attendus</b>	NC		

28_ADAPT_HAIES			
Orientation stratégique	Adapter le territoire au changement climatique	Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		
<b>Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies</b>			
<b>Contexte</b>			
<p>Le territoire de la CC Combrailles Sioule et Morge est riche en espaces bocagers, et par conséquent en haies. Cet espace spécifique a de nombreux avantages, tant que le plan de la biodiversité (les haies accueillent de nombreuses espèces), mais également pour prévenir le risque d'inondation ou de mouvement de terrain en limitant le ruissellement et en constituant une ressource exploitable en bois de chauffage, par la pratique de l'affouage. À ce titre, la commission locale de l'eau (CLE) se montre très favorable au maintien des haies, et une Mission Haies existe sur le département.</p>			
<b>Objectifs de l'action</b>			
<p>Le plan climat vise à valoriser l'ensemble des ressources du territoire, dans un objectif de valorisation des atouts du territoire et pour répondre aux enjeux multiples du changement climatique. Cette action a donc pour but de valoriser la ressource que constituent les haies du territoire.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
<p><b>Sensibiliser et accompagner à la mise en place de haies et à leur valorisation</b></p> <p><b>Sensibiliser les différents acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les agriculteurs, habitants, communes et leurs services sur le rôle des haies via l'organisation de conférences adaptées</li> <li>- Aide à la rédaction du cahier des charges de la gestion des haies en collectivité, penser à leur rôle pour la biodiversité (adapter les pratiques aux périodes de nidification des oiseaux par exemple)</li> </ul> <p><b>Former les professionnels à la gestion durable des haies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une formation des acteurs locaux : services municipaux, habitants, entreprise du paysage, département, etc.</li> <li>- Promouvoir un entretien raisonné des haies et un mélange d'espèces (variétés locales non allergènes, économes en eau)</li> <li>- Organiser une rencontre avec les pépinières locales sur les choix des plants et des prix (lutte contre les espèces invasives et/ou allergisantes, respect de la flore et des écosystèmes locaux, etc.)</li> <li>- Informer les agriculteurs sur les bénéfices complémentaires liés à la valorisation des haies : bois-énergie en particulier</li> </ul>			
<p><b>Permettre la valorisation locale des atouts des haies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhérer à la mission Haies</li> <li>- Financer l'achat d'un broyeur intercommunal à mettre à disposition des usagers</li> <li>- Mettre à disposition ou construire des locaux de séchage des plaquettes</li> <li>- Valoriser les haies en litières, en broyats pour chauffage, en paillis, etc., en lien avec la FD CUMA pour les agriculteurs locaux (ADAPT_DÉCHETS)</li> <li>- S'appuyer sur les expérimentations en cours depuis de nombreuses années (exploitants : voir le SMADC, lycée agricole de Durdat Larequille et la Chambre d'agriculture)</li> <li>- Dans les documents d'urbanisme, prévoir des préconisations pour des haies non monoespèce avec contrôle effectif et assurer la préservation des haies existantes pour prévenir le risque de ruissellement</li> </ul>			

## Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies

### Calendrier de l'action

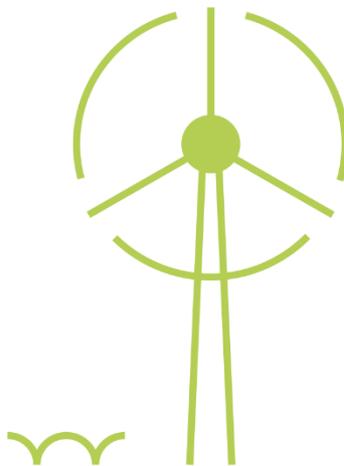
dès 2021 : sensibilisation  
 2022 - 2023 : achat du broyeur pour le mise à disposition  
 2023 : développement des unités de séchage

<b>Porteurs</b>	<u>CCCSM</u> , collectivité, mission haies	<b>Partenaires</b>	Mission haies, associations locales (association des haies du Puy de Dôme, fédération de chasse), CRPF, ONF
<b>Liens avec d'autres actions du PCAET</b>	ADAPT_FORÊT ADAPT_AGRICULTURE ADAPT_DÉCHETS	<b>Liens avec d'autres projets et programmes</b>	
<b>Coûts estimés</b>	<u>Coûts CCCSM</u> Sensibilisation 2 500 € par an Achat de trois broyeurs 30 000 €	<b>Financements identifiés</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Adhésion à la mission Haies : réalisé/non réalisé ? Achat d'un broyeur : réalisé/non réalisé ?		
<b>Indicateurs d'efficacité</b>	Participe à la production de chaleur		
<b>Gains attendus</b>	NC		



## Chapitre III. **Le budget prévisionnel**

3





## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PCAET 2021-2026

Action	Budget moyen PCAET	Budget CCCSM	Budget partenaires	Financements
1_SUIVI_ANIM	288 000,00 €	288 000,00 €	- €	100 000,00 €
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	36 000,00 €	36 000,00 €	- €	- €
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	41 600,00 €	21 600,00 €	20 000,00 €	- €
4_BÂT_PTRE	268 344,00 €	205 944,00 €	62 400,00 €	50 000,00 €
5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS	54 750,00 €	54 750,00 €	- €	- €
6_BÂT_RÉNOV_PUBLIC	541 000,00 €	541 000,00 €	- €	- €
7_BÂT_ÉCLAIRAGE	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	100 000,00 €
8_MOB_EXEMPLAIRE	141 938,00 €	56 688,00 €	85 250,00 €	- €
9_MOB_COVOIT	145 000,00 €	136 000,00 €	9 000,00 €	- €
10_MOB_TRAVAIL	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €
11_MOB_TC	235 000,00 €	235 000,00 €	- €	16 000,00 €
12_MOB_VAE	276 000,00 €	276 000,00 €	- €	- €
13_MOB_SCOLAIRES	32 000,00 €	- €	32 000,00 €	- €
14_MOB_FRET	- €	- €	- €	- €
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	20 180 500,00 €	180 500,00 €	20 000 000,00 €	- €
16_ENR_SENSIB	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €
17_ENR_CHAUFFAGE	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €
18_ENR_PROGRAMMATION	68 000,00 €	59 000,00 €	9 000,00 €	- €
19_ENR_SOLAIRES	221 921,00 €	221 921,00 €	- €	15 000,00 €
20_ENR_MÉTHANISATION	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
21_CONSO_ALIMENTATION	50 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	500 000,00 €
22_CONSO-DÉCHETS	88 900,00 €	18 900,00 €	70 000,00 €	- €
23_INDUS_ABERT_DUVAL	- €	- €	- €	13 230,00 €
24_ADAPT_AGRICULTURE	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €
25_ADAPT_FORÊTS	90 000,00 €	90 000,00 €	- €	- €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE	- €	- €	- €	90 000,00 €
27_ADAPT_EAU	48 000,00 €	48 000,00 €	- €	- €
28_ADAPT_HAIES	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>23 010 953,00 €</b>	<b>2 663 303,00 €</b>	<b>20 347 650,00 €</b>	<b>884 230,00 €</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA CCCSM

Action	Précisions (les précisions séparées par "-" correspondent aux colonnes fourchette basse et haute)	Budget moyen PCAET / CCCSM	Frais annuels (communication, etc.)	Budget fixe
1_SUIVI_ANIM	1 ETP Chargé de mission PCAET 45 000€/an Communication PCAET 3 000€/an	288 000,00 €	48 000,00 €	- €
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	Communication et sensibilisation interne 1 000€/an Installation de récupérateurs sur les bâtiments publics forfait de 5 000€/an	36 000,00 €	1 000,00 €	30 000,00 €
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Communication 2 000€/an Formations 2 séances par an, 800€/l'une	21 600,00 €	3 600,00 €	- €
4_BÂT_PTRE	Adhésion PTRE 10 275€/an Adhésion Aduhme 24 049€/an	205 944,00 €	34 324,00 €	- €
5_BÂT RÉNOV_LOGEMENTS	Lutte contre la précarité énergétique (PIG) 27 000€ pour 2020 Bonus (hors PIG) 15 750€ pour 2020 Création d'un guide et communication 2 000€/an	54 750,00 €	2 000,00 €	42 750,00 €
6_BÂT RÉNOV_PUBLIC	Rénovation du patrimoine de la CCCSM 100 000€ Aide aux communes pour la rénovation de leur patrimoine 15 000€/commune Communication 1 000€/an	541 000,00 €	1 000,00 €	535 000,00 €
7_BÂT ÉCLAIRAGE	Sensibilisation et communication auprès des pros 2 000€/an	12 000,00 €	2 000,00 €	- €
8_MOB_EXEMPLAIRE	Achat de véhicules électriques, 28 188,57€ Communication 3 000€/an Renouvellement du parc informatique en faveur d'ordinateurs portables, env. 500€/ordinateur et renouvellement des bases de travail, env. 250€/base pour 2/an Installation de 2 chargeurs muraux pour les véhicules communautaires entre 500€ et 1 000€ l'un	56 688,00 €	3 000,00 €	38 688,00 €
9_MOB_COVOIT	Communication 1 500€/an Aménagement des aires de covoit 2 500€/place de parking, soit pour 50 places 125 000€ Signalisation des aires de covoiturage 200€/panneau, soit pour 10 aires 2 000€	136 000,00 €	1 500,00 €	127 000,00 €
10_MOB_TRAVAIL	LEADER : équipement d'un espace de coworking 6 000€ Communication 1 500€/an	15 000,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €
11_MOB_TC	Développement de lignes communautaires : acquisition d'un minibus, 25 000€, et fonctionnement annuel et chauffeur pour 42 000€/an (2021)	235 000,00 €	- €	235 000,00 €

## BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA CCCSM

Action	Précisions (les précisions séparées par "-" correspondent aux colonnes fourchette basse et haute)	Budget moyen PCAET / CCCSM	Frais annuels (communication, etc.)	Budget fixe
12_MOB_VAE	Subventions à l'achat de VAE, 200€/vélo pour 10 VAE/an, soit 2 000€/an 13€ à 40€/mètre linéaire de bande cyclable, soit pour 6kms de pistes, 159 000€ Trottoir env. 35€/m <sup>2</sup> , soit pour 3 km de trottoir, 105 000€	276 000,00 €	- €	276 000,00 €
13_MOB_SCOLAIRES		- €	- €	- €
14_MOB_FRET		- €	- €	- €
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Communication et organisation de visites 5 000€/an Apport financier photovoltaïque au sol Queuille 150 500€ (apport en CCA)	180 500,00 €	5 000,00 €	150 500,00 €
16_ENR_SENSIB	Communication et événements de sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	- €
17_ENR_CHAUFFAGE	Communication et sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	- €
18_ENR_PROGRAMMATION	Étude ENR globale 50 000€ Communication et organisation d'événements 3 000€ (50%)	59 000,00 €	1 500,00 €	50 000,00 €
19_ENR_SOLAIRES	Communication 1 500€/an Aide aux communes 5 000€/commune Installation de 3 centrales photovoltaïques 9 kWc - 67 921,75€	221 921,00 €	1 500,00 €	212 921,00 €
20_ENR_MÉTHANISATION	Communication 2 000€/an	12 000,00 €	2 000,00 €	- €
21_CONSO_ALIMENTATION	PAT	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
22_CONSO-DÉCHETS	Diagnostic gaspillage alimentaire 900€ Communication 3 000€/an	18 900,00 €	3 000,00 €	900,00 €
23_INDUS_ABERT_DUVAL		- €	- €	- €
24_ADAPT_AGRICULTURE	Communication et sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	- €
25_ADAPT_FORÊTS	Accompagnement, mobilisation et communication 15 000€/an	90 000,00 €	15 000,00 €	- €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE		- €	- €	- €
27_ADAPT_EAU	Sensibilisation du grand public 5 000 € par an Sensibilisation des agriculteurs 3 000 € par an	48 000,00 €	8 000,00 €	- €
28_ADAPT_HAIES	Sensibilisation 2 500 € par an Achat de trois broyeurs 30 000€	45 000,00 €	2 500,00 €	30 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 663 303,00 €</b>	<b>151 424,00 €</b>	<b>1 754 759,00 €</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LA CCCSM

ACTION	PRÉCISIONS	BUDGET MOYEN PCAET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1_SUIVI_ANIM	1 ETP Chargé de mission PCAET 45 000€/an Communication PCAET 3 000€/an	288 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	Communication et sensibilisation interne 1 000€/an Installation de récupérateurs sur les bâtiments publics forfait de 5 000€/an	36 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Communication 2 000€/an Formations 2 séances par an, 800€/l'une	21 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
4_BÂT_PTRE	Adhésion PTRE 10 275€/an Adhésion Aduhme 24 049€/an	205 944,00 €	34 324,00 €	34 324,00 €	34 324,00 €	34 324,00 €	34 324,00 €	34 324,00 €
5_BÂT RÉNOV_LOGEMENTS	Lutte contre la précarité énergétique (PIG) 27 000€ pour 2020 Bonus (hors PIG) 15 750€ pour 2020 Création d'un guide et communication 2 000€/an	54 750,00 €	44 750,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6_BÂT RÉNOV_PUBLIC	Rénovation du patrimoine de la CCCSM 100 000€ Aide aux communes pour la rénovation de leur patrimoine 15 000€/commune Communication 1 000€/an	541 000,00 €	90 166,67 €	90 166,67 €	90 166,67 €	90 166,67 €	90 166,67 €	90 166,67 €
7_BÂT_ÉCLAIRAGE	Sensibilisation et communication auprès des pros 2 000€/an	12 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LA CCCSM

ACTION	PRÉCISIONS	BUDGET MOYEN PCAET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
8_MOB_EXEMPLAIRE	Achat de véhicules électriques, 28 188,57€ Communication 3 000€/an Renouvellement du parc informatique en faveur d'ordinateurs portables, env. 500€/ordinateur et renouvellement des bases de travail, env. 250€/base pour 2/an Installation de 2 chargeurs muraux pour les véhicules communautaires entre 500€ et 1 000€ l'un	56 688,00 €	4 500,00 €	34 188,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
9_MOB_COVOIT	Communication 1 500€/an Aménagement des aires de covoit 2 500€/place de parking, soit pour 50 places 125 000€ Signalisation des aires de covoiturage 200€/panneau, soit pour 10 aires 2 000€	136 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
10_MOB_TRAVAIL	LEADER : équipement d'un espace de coworking 6 000€ Communication 1 500€/an	15 000,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
11_MOB_TC	Développement de lignes communautaires : acquisition d'un minibus, 25 000€, et fonctionnement annuel et chauffeur pour 42 000€/an (2021)	235 000,00 €	- €	67 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
12_MOB_VAE	Subventions à l'achat de VAE, 200€/vélo pour 10 VAE/an, soit 2 000€/an 13€ à 40€/mètre linéaire de bande cyclable, soit pour 6kms de pistes, 159 000€ Trottoir env. 35€/m <sup>2</sup> , soit pour 3 km de trottoir, 105 000€	276 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
13_MOB_SCOLAIRES		0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
14_MOB_FRET		0	- €	- €	- €	- €	- €	- €

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LA CCCSM

ACTION	PRÉCISIONS	BUDGET MOYEN PCAET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Communication et organisation de visites 5 000€/an Apport financier photovoltaïque au sol Queuille 150 500€ (apport en CCA)	180 500,00 €	155 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
16_ENR_SENSIB	Communication et événements de sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
17_ENR_CHAUFFAGE	Communication et sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
18_ENR_PROGRAMMATION	Étude ENR globale 50 000€ Communication et organisation d'événements 3 000€ (50%)	59 000,00 €	51 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
19_ENR_SOLAIRES	Communication 1 500€/an Aide aux communes 5 000€/commune Installation de 3 centrales photovoltaïques 9 kWc - 67 921,75€	221 921,00 €	79 421,00 €	21 500,00 €	31 500,00 €	41 500,00 €	31 500,00 €	16 500,00 €
20_ENR_MÉTHANISATION	Communication 2 000€/an	12 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
21_CONSO_ALIMENTATION	PAT	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
22_CONSO-DÉCHETS	Diagnostic gaspillage alimentaire 900€ Communication 3 000€/an	18 900,00 €	3 900,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
23_INDUS_ABERT_DUVAL	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
24_ADAPT_AGRICULTURE	Communication et sensibilisation 5 000€/an	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
25_ADAPT_FORÊTS	Accompagnement, mobilisation et communication 15 000€/an	90 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27_ADAPT_EAU	Sensibilisation du grand public 5 000 € par an Sensibilisation des agriculteurs 3 000 € par an	48 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
28_ADAPT_HAIES	Sensibilisation 2 500 € par an Achat de trois broyeurs 30 000€	45 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 663 303,00 €</b>	<b>802 661,67 €</b>	<b>571 278,67 €</b>	<b>331 090,67 €</b>	<b>331 090,67 €</b>	<b>321 090,67 €</b>	<b>306 090,67 €</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LES PARTENAIRES

Action	Précisions	Partenaire	Budget moyen PCAET / partenaires	Frais annuels (communication, etc.)	Budget fixe
1_SUIVI_ANIM			- €	- €	- €
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS			- €	- €	- €
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Communication 3000€/an	Communes	18 000,00 €	3 000,00 €	- €
	Rédaction d'un fascicule 2 000€	CMA	2 000,00 €		2 000,00 €
4_BÂT_PTRE	PTRE 10 400€/an	CD Puy-de-Dôme	62 400,00 €	10 400,00 €	- €
5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS			- €	- €	- €
6_BÂT_RÉNOV_PUBLIC			- €	- €	- €
7_BÂT_ÉCLAIRAGE			- €	- €	- €
8_MOB_EXEMPLAIRE	Installation de 2 IRVE, 8 000€ à 12 000€	SIEG	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
	Renouvellement parc informatique, pour 3 ordinateurs et bases remplacés/communes à 500€/l'un et 250€/base	Communes	65 250,00 €	- €	65 250,00 €
9_MOB_COVOIT	Communication 500€/an/communes concernées (3)	Communes	9 000,00 €	1 500,00 €	- €
10_MOB_TRAVAIL			- €	- €	- €
11_MOB_TC			- €	- €	- €
12_MOB_VAE			- €	- €	- €
13_MOB_SCOLAIRES	Achat des vélos-bus env. 10 000€/vélo-bus, soit pour 2 vélos-bus, 20 000€ Animation vélo-bus 2 000€/an	Communes	32 000,00 €	2 000,00 €	20 000,00 €
14_MOB_FRET			- €	- €	- €
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Construction de 10 éoliennes	Montcel Durable	20 000 000,00 €	- €	20 000 000,00 €
16_ENR_SENSIB			- €	- €	- €
17_ENR_CHAUFFAGE			- €	- €	- €
18_ENR_PROGRAMMATION	Communication et organisation d'événements 3 000€/an (50%)	Communes	9 000,00 €	1 500,00 €	- €
19_ENR_SOLAIRES			- €	- €	- €

## BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LES PARTENAIRES

Action	Précisions	Partenaire	Budget moyen PCAET / partenaires	Frais annuels (communication, etc.)	Budget fixe
20_ENR_MÉTHANISATION			- €	- €	- €
	Communication grand public 5 000€/an	SMADC	30 000,00 €	5 000,00 €	- €
21_CONSO_ALIMENTATION	Développement des circuits-courts : Rencontres 20 000 € et accompagnements 50 000 €	Chambre d'agriculture	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
22_CONSO-DÉCHETS			- €	- €	- €
23_INDUS_ABERT_DUVAL			- €	- €	- €
24_ADAPT_AGRICULTURE	Accompagnement à l'expérimentation	Chambre d'agriculture	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
25_ADAPT_FORÊTS			- €	- €	- €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE			- €	- €	- €
27_ADAPT_EAU			- €	- €	- €
28_ADAPT_HAIES			- €	- €	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>20 347 650,00 €</b>	<b>23 400,00 €</b>	<b>20 207 250,00 €</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LES PARTENAIRES

ACTION	PRÉCISIONS	PARTENAIRES	BUDGET MOYEN PCAET / PARTENAIRE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1_SUIVI_ANIM		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Communication 3000€/an	Communes	18 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Rédaction d'un fascicule 2 000€	CMA	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
4_BÂT_PTRE	PTRE 10 400€/an	CD Puy-de-Dôme	62 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €
5_BÂT RÉNOV_LOGEMENTS		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6_BÂT RÉNOV_PUBLIC		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7_BÂT_ÉCLAIRAGE		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
8_MOB_EXEMPLAIRE	Installation de 2 IRVE, 8 000€ à 12 000€	SIEG	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Renouvellement parc informatique, pour 3 ordinateurs et bases remplacés/communes à 500€/l'un et 250€/base	Communes	65 250,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	4 500,00 €
9_MOB_COVOIT	Communication 500€/an/communes concernées (3)	Communes	9 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
10_MOB_TRAVAIL		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11_MOB_TC		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
12_MOB_VAE		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LES PARTENAIRES

				2021	2022	2023	2024	2025	2026
ACTION	PRÉCISIONS	PARTENAIRES	BUDGET MOYEN PCAET / PARTENAIRE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
13_MOB_SCOLAIRES	Achat des vélos-bus env. 10 000€/vélo-bus, soit pour 2 vélos-bus, 20 000€ Animation vélo-bus 2 000€/an	Communes	32 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
14_MOB_FRET		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Construction de 10 éoliennes	Montcel Durable	20 000 000,00 €	- €	- €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
16_ENR_SENSIB		0	0	- €					
17_ENR_CHAUFFAGE		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
18_ENR_PROGRAMMATION	Communication et organisation d'événements 3 000€/an (50%)	Communes	9 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
19_ENR_SOLAIRES		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20_ENR_MÉTHANISATION		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Communication grand public 5 000€/an	SMADC	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21_CONSO_ALIMENTATION	Développement des circuits-courts : Rencontres 20 000 € et Chambre d'agriculture accompagnements 50 000 €		70 000,00 €	20 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
22_CONSO-DÉCHETS			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23_INDUS_ABERT_DUVAL		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUALISÉ POUR LES PARTENAIRES

				2021	2022	2023	2024	2025	2026
ACTION	PRÉCISIONS	PARTENAIRES	BUDGET MOYEN PCAET / PARTENAIRE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				24_ADAPT_AGRICULTURE	Accompagnement à l'expérimentation	Chambre d'agriculture	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
25_ADAPT_FORÊTS		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27_ADAPT_EAU		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28_ADAPT_HAIES		0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>			<b>20 347 650,00 €</b>	<b>76 150,00 €</b>	<b>74 150,00 €</b>	<b>5 054 150,00 €</b>	<b>5 045 150,00 €</b>	<b>5 045 150,00 €</b>	<b>5 042 900,00 €</b>
<b>TOTAL hors éoliennes (Montcel Durable)</b>			<b>347 650,00 €</b>	<b>76 150,00 €</b>	<b>74 150,00 €</b>	<b>54 150,00 €</b>	<b>45 150,00 €</b>	<b>45 150,00 €</b>	<b>42 900,00 €</b>

## FINANCEMENTS ENVISAGÉS

Action	Budget moyen PCAET	Aide et Financeurs	Montant
Programme LEADER Pays des Combrailles		Programme LEADER Pays des Combrailles - Plafond d'aide	100 000,00 €
1_SUIVI_ANIM	288 000,00 €		
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	36 000,00 €		
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	41 600,00 €	Région - Aide construire ou rénover en bois local (régional) 20% du coût du lot bois et plafond de 50 000€/projet	50 000,00 €
4_BÂT_PTRE	268 344,00 €		
5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS	54 750,00 €		
6_BÂT_RÉNOV_PUBLIC	541 000,00 €	Région - AMI Rénovation du patrimoine public des collectivités dispositif de soutien en investissement 100 000€ plafond	100 000,00 €
7_BÂT_ÉCLAIRAGE	12 000,00 €		
8_MOB_EXEMPLAIRE	141 938,00 €		
9_MOB_COVOIT	145 000,00 €		
10_MOB_TRAVAIL	15 000,00 €	Programme LEADER Pays des Combrailles - Espace de coworking	16 000,00 €
11_MOB_TC	235 000,00 €		
12_MOB_VAE	276 000,00 €		
13_MOB_SCOLAIRES	32 000,00 €		
14_MOB_FRET	- €		
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	20 180 500,00 €		
16_ENR_SENSIB	30 000,00 €		
17_ENR_CHAUFFAGE	30 000,00 €		

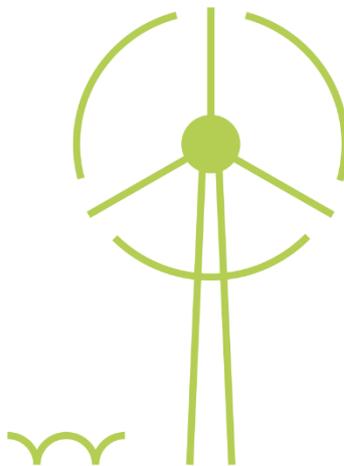
## FINANCEMENTS ENVISAGÉS

Action	Budget moyen PCAET	Aide et Financeurs	Montant
18_ENR_PROGRAMMATION	68 000,00 €	Région - STARTER EnR avance à taux 0 de 15 000€ et mise à disposition de prestataires (études, conseil) jusqu'à 15 000€	15 000,00 €
19_ENR_SOLAIRES	221 921,00 €		
20_ENR_MÉTHANISATION	12 000,00 €	Région - Soutien à la méthanisation - Projets en injection	500 000,00 €
21_CONSO_ALIMENTATION	90 000,00 €		
22_CONSO-DÉCHETS	18 900,00 €	Région - Aide Prévention : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets, plafond à 250 000€/projet innovant, plafond à 500 000€ pour la tarification incitative et la prévention des biodéchets et taux maximum d'aide de 70%	13 230,00 €
23_INDUS_ABERT_DUVAL	- €		
24_ADAPT_AGRICULTURE	60 000,00 €		
25_ADAPT_FORÊTS	90 000,00 €	Région - AMI Financer l'élaboration de projets forestiers de territoires - 90 000€/3 ans	90 000,00 €
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE	- €		
27_ADAPT_EAU	48 000,00 €	Région - AMI Stratégies d'adaptation et résilience des territoires 1M€ en investissement et 200 k€ en fonctionnement pour la gestion de la ressource en eau et la gestion des risques naturels Région - AAP innovants de prévention et de protection contre les risques naturels, plafond de 500 k€ d'investissement	
28_ADAPT_HAIES	45 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 692 953,00 €</b>		<b>884 230,00 €</b>





Chapitre IV.  
**Le dispositif de suivi**





## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs de réalisation

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Suivi par année du plan d'action						
CODE	Action	Indicateurs de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1_SUIVI_ANIM	Suivre et animer l'avancement du PCAET	Recrutement d'un ETP Chargé de mission PCAET oui/non							
1_SUIVI_ANIM		Nombre d'actions PCAET mises en œuvre							
1_SUIVI_ANIM		Nombre d'infractions environnementales constatées							
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	Rendre la collectivité exemplaire sur les enjeux climat - air - énergie	Nombre d'éco-conditionnalités ajoutées dans les marchés publics							
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Promouvoir les matériaux biosourcés	Nombre de formation à destination de professionnels organisées							
4_BÂT_PTRE	Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)	Nombre de projets de rénovation accompagnés							
5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS	Augmenter le nombre de rénovations de logement	Remboursement d'une part de la TFPB oui/non ?							
5_BÂT_RÉNOV_LOGEMENTS		Nombre de logements rénovés							
6_BÂT_RÉNOV_PUBLIC	Rénover l'ensemble du patrimoine public	Réalisation du diagnostic oui/non ?							
7_BÂT_ÉCLAIRAGE	Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse	Mise en place d'une amende oui/non ?							
8_MOB_EXEMPLAIRE		Rédaction d'une Charte du télétravail oui/non ?							
9_MOB_COVOIT	Être exemplaire en termes de mobilité	Nombre d'aires de covoiturage créées/nombre de places ?							
10_MOB_TRAVAIL	Développer des solutions alternatives pour éviter les déplacements domicile-entreprise	Nombre de PDE / PDiE mis en place							
10_MOB_TRAVAIL		Nombre d'espaces de coworking créés							
11_MOB_TC	Développer les transports en commun	Mise en place d'un système de navettes oui/non ?							
12_MOB_VAE	Facilier l'usage du VAE	Nombre de VAE subventionnés							
12_MOB_VAE		km de pistes cyclables créées							
13_MOB_SCOLAIRES	Organiser le ramassage scolaire alternatif	km de trottoirs créés							
13_MOB_SCOLAIRES		Nombre d'écoles bénéficiant d'un mode de ramassage scolaire alternatif							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs de réalisation

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Suivi par année du plan d'action						
CODE	Action	Indicateurs de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
14_MOB_FRET	Réduire l'impact du transport de marchandises	Nombre de chartes d'engagement volontaire signées							
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Produire de l'électricité renouvelable et citoyenne	Nombre de logements équipés en panneaux solaires accompagnés par la CC							
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE		Nombre de projets citoyens accompagnés							
16_ENR_SENSIB	Information, animation et sensibilisation sur la production d'EnR	Nombre d'événements organisés et nombre de participants							
17_ENR_CHAUFFAGE	S'appuyer sur les ressources locales pour alimenter les systèmes de chauffage (bois-énergie et géothermie)	Mise en place d'une "prime air-bois" oui/non ?							
17_ENR_CHAUFFAGE		Récupération de la chaleur fatale d'Aubert&Duval pour alimenter les bâtiments communaux oui/non							
18_ENR_PROGRAMMATION	Programmation pluri-annuelle de production d'EnR pour la communauté de communes	Réalisation d'un projet par période de deux ans oui/non ?							
18_ENR_PROGRAMMATION		Inscription d'une obligation de production d'EnR dans les règlements des ZI/ZA oui/non ?							
19_ENR_SOLAIRES	S'appuyer sur l'outil Solaire Dôme pour inciter à la pose de panneaux solaires	Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires thermiques							
19_ENR_SOLAIRES		Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques							
20_ENR_MÉTHANISATION	Soutenir et développer les unités de méthanisation	Nombre de projets accompagnés							
21_CONSO_ALIMENTATION	Encourager le développement de circuits alimentaires de proximité	Mise à disposition d'un espace de vente oui/non ?							
21_CONSO_ALIMENTATION		Organisation d'un événement annuel oui/non ?							
22_CONSO_DÉCHETS	Améliorer la gestion et le tri des déchets	Nombre de composteurs collectifs installés							
22_CONSO_DÉCHETS		Nombre d'événements de sensibilisation organisés							
23_INDUS_AUBERT_DUVAL	Agir sur les consommations d'énergie et les émissions de GES d'Aubert&Duval								
24_ADAPT_AGRICULTURE	Développer une agriculture résiliente et durable	Nombre d'exploitations passées en agriculture biologique ?							
24_ADAPT_AGRICULTURE		Expérimentation d'un abattoir mobile oui/non ?							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs de réalisation

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Suivi par année du plan d'action						
CODE	Action	Indicateurs de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
25_ADAPT_FORÊTS	Structurer une filière locale bois pour assurer une gestion durable des forêts	Nombre de regroupement de parcelles effectués							
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE	Préserver le cadre de vie du territoire	Ajout d'un coefficient de végétalisation dans les documents d'urbanisme oui/non ?							
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE		Nombre d'animation à destination des scolaires organisées							
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE		Nombre de formation des techniciens organisées							
27_ADAPT_EAU	Préserver la ressource en eau	Nombre d'événements de sensibilisation à destination du grand public							
27_ADAPT_EAU		Nombre d'événements de sensibilisation à destination des agriculteurs							
28_ADAPT_HAIES	Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies	Adhésion à la mission Haies oui/non ?							
28_ADAPT_HAIES		Achat d'un broyeur oui/non ?							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1_SUIVI_ANIM	Suivre et animer l'avancement du PCAET												
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS	Rendre la collectivité exemplaire sur les enjeux climat - air - énergie	Eau économisée grâce aux récupérateurs											
2_SENSIB_COLLECTIVITÉS		kWh économisés par la mise en place d'éco-gestes	2015	934,00	GWh/an	GWh consommés sur le territoire							
3_BÂT_MAT_BIOSOURCÉS	Promouvoir les matériaux biosourcés	Participe aux gains des actions BÂT											
4_BÂT_PTRE	Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)	Participe à l'atteinte des objectifs de l'action BÂT RÉNOV LOGEMENTS											
5_BÂT RÉNOV LOGEMENTS	Augmenter le nombre de rénovations de logement	kWh économisés (résidentiel)	2015	198,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur résidentiel							
5_BÂT RÉNOV LOGEMENTS		kgCO2e de GES évités (résidentiel)	2015	24,00	ktCO2e	Émissions du secteur résidentiel							
6_BÂT RÉNOV PUBLIC	Rénover l'ensemble du patrimoine public	kWh économisés (tertiaire)	2015	34,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur tertiaire							
6_BÂT RÉNOV PUBLIC		kgCO2e de GES évités (tertiaire)	2015	5,00	ktCO2e	Émissions du secteur tertiaire							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
7_BÂT_ÉCLAIRAGE	Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse	Participe aux gains de l'action BÂT_RÉNOV_PUBLIC											
8_MOB_EXEMPLAIRE	Être exemplaire en termes de mobilité	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
8_MOB_EXEMPLAIRE		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							
9_MOB_COVOIT	Proposer des solutions de mutualisation des déplacements	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
9_MOB_COVOIT		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							
10_MOB_TRAVAIL	Développer des solutions alternatives pour éviter les déplacements domicile-entreprise	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
10_MOB_TRAVAIL		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
11_MOB_TC	Développer les transports en commun	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
11_MOB_TC		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							
12_MOB_VAE	Faciliter l'usage du VAE	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
12_MOB_VAE		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							
13_MOB_SCOLAIRES	Organiser le ramassage scolaire alternatif	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
13_MOB_SCOLAIRES		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							
14_MOB_FRET	Réduire l'impact du transport de marchandises	kWh économisés (transports)	2015	315,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur des transports							
14_MOB_FRET		kgCO2e de GES sur le territoire (transports)	2015	79,00	ktCO2e	Émissions du secteur des transports							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE	Produire de l'électricité renouvelable et citoyenne	kWh produits (résidentiel) OU kWh produits (photovoltaïque et éolien)	2015	3,00	GWh/an	GWh produits (électricité éolienne et photovoltaïque)							
15_ENR_ÉLEC_CITOYENNE		kWh économisés	2015	198,00	GWh	GWh consommés par le secteur résidentiel							
16_ENR_SENSIB	Information, animation et sensibilisation sur la production d'EnR	Participe aux gains des actions ENR											
17_ENR_CHAUFFAGE	S'appuyer sur les ressources locales pour alimenter les systèmes de chauffage (bois-énergie et géothermie)	kgCO2e de GES évités	2015	226,00	ktCO2e	Émissions totales de GES							
17_ENR_CHAUFFAGE		kWh économisés	2015	198,00	GWh/an	GWh consommée par le secteur résidentiel							
17_ENR_CHAUFFAGE		kWh produits	2015	59,00	GWh/an	GWh produits (bois-énergie et géothermie)							
18_ENR_PROGRAMMATION	Programmation pluri-annuelle de production d'EnR pour la communauté de communes	kgCO2e de GES évités	2015	226,00	ktCO2e	Émissions totales de GES							
18_ENR_PROGRAMMATION		kWh produits	2015	123,00	GWh/an	GWh produits							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
21_ENR_SOLAIRES	S'appuyer sur l'outil Solaire Dôme pour inciter à la pose de panneaux solaires	kgCO2e de GES évités	2015	226,00	ktCO2e	Émissions totales de GES							
21_ENR_SOLAIRES		kWh produits	2015	2,00	GWh/an	GWh produits (photovoltaïque)							
20_ENR_MÉTHANISATION	Soutenir et développer les unités de méthanisation	kgCO2e de GES évités	2015	226,00	ktCO2e	Émissions totales de GES							
20_ENR_MÉTHANISATION		kWh produits	2015	0,00	GWh/an	GWh produits (biogaz)							
21_CONSO_ALIMENTATION	Encourager le développement de circuits alimentaires de proximité	NC											
22_CONSO_DÉCHETS	Améliorer la gestion et le tri des déchets	t de déchets détournées des DMA (déchets ménagers et assimilés)											
23_INDUS_AUBERT_DUVAL	Agir sur les consommations d'énergie et les émissions de GES d'Aubert&Duval	kWh produits	2015	123,00	GWh/an	GWh produits							
23_INDUS_AUBERT_DUVAL		kgCO2e de GES évités	2015	226,00	ktCO2e	Émissions totales de GES							

## DISPOSITIF DE SUIVI - Indicateurs d'efficacité

PCAET : CC Combrailles Sioule et Morge			Données d'entrée			Remarques	Suivi par année du plan d'action						
N°	Action	Indicateurs d'efficacité	Année	Donnée de référence	Unité		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
24_ADAPT_AGRICULTURE	Développer une agriculture résiliente et durable	kgCO2e de polluants atmosphériques évités par le passage en AB											
24_ADAPT_AGRICULTURE		kgCO2e de GES évités (agriculture)	2015	70,00	ktCO2e	Émissions du secteur agricole							
24_ADAPT_AGRICULTURE		kWh économisés (agriculture)	2015	28,00	GWh/an	GWh consommés par le secteur agricole							
25_ADAPT_FORÊTS	Structurer une filière locale bois pour assurer une gestion durable des forêts	Strockage supplémentaire de CO2											
25_ADAPT_FORÊTS		ha de forêts labellisés PEFC											
26_ADAPT_CADRE_DE_VIE	Préserver le cadre de vie du territoire	CO2 stocké dans la végétation urbaine											
27_ADAPT_EAU	Préserver la ressource en eau	ha de zones humides recréées/restaurées											
27_ADAPT_EAU		ha de zones d'expansion de crues											
28_ADAPT_HAIES	Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies	Participe à la production de chaleur											

## SUIVI - Données OREGES

Consommation d'énergie								
<b>Consommation par secteurs, en GWh</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
résidentiel								
tertiaire								
transport routier								
autres transports								
agriculture								
industrie								
consommation totale								
<b>Consommation en GWh - ZOOM</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
éclairage public								
voitures								
poids lourds								
<b>Part des modes de chauffage dans les consommations d'énergie, %</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
bois								
fioul								
électricité								
gaz								

## Emissions de GES

Emissions de GES								
<b>Emissions par secteurs, en kTCO2e</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
résidentiel								
tertiaire								
transport routier								
autres transports								
agriculture								
industrie								
gestion des déchets								
émissions totales								
<b>Emissions en kTCO2e - ZOOM</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
éclairage public								
voitures								
poids lourds								
<b>Part des modes de chauffage dans les émissions de GES, %</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
bois								
fioul								
électricité								
gaz								

## Production d'ENR

Production d'ENR								
<b>Production d'énergie par type d'énergie, en MWh</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
photovoltaïque								
solaire thermique								
géothermie								
hydraulique								
éolien								
bois énergie								
biogaz								
chaleur de récupération								
production totale								

Emissions de polluants atmosphériques								
<b>Emissions par type de polluant, en T</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
PM10								
PM2,5								
NOx								
SOx								
COV								
NH3								
<b>ZOOM par secteur - transport routier</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
PM10								
PM2,5								
NOx								
SOx								
COV								
NH3								
<b>ZOOM par secteur - résidentiel</b>	2016	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Facteurs pouvant influencer la consommation / Remarques
PM10								
PM2,5								
NOx								
SOx								
COV								
NH3								